

Ville de Rochefort

Envoyé en préfecture le 10/01/2020

Reçu en préfecture le 10/01/2020

Affiché le 10/01/2020

SLO

ID : 017-211702998-20200110-DEL2020_001-DE



DOB

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020



DOB 2020

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF.....	5
Environnement et perspectives macro-économiques.....	5
Evolutions territoriales au niveau local.....	6
Principales mesures de la Loi de Finances 2020.....	7
Rappel des principales dispositions de la loi de programmation des finances publiques s'imposant aux collectivités territoriales :	7
Ainsi, à compter de 2023, la TH sera complètement supprimée.....	7
1. Impact sur les contribuables en 2020.....	8
2. Impact pour les collectivités ; une perte de produit fiscal en cas de hausse de taux de TH réalisée entre 2018 et 2019.....	8
3. Transfert de la part départementale de Taxe sur le Foncier Bâti aux communes à compter de 2021.....	8
4. Maintien d'une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants.....	9
LES TENDANCES BUDGETAIRES.....	11
Les recettes de fonctionnement.....	11
Les recettes d'exploitation.....	11
Les concours de l'Etat.....	11
La fiscalité locale directe.....	12
La fiscalité indirecte.....	12
L'attribution de compensation (AC).....	13
Les dépenses de fonctionnement.....	13
Les dépenses de personnel.....	13
Les autres dépenses de fonctionnement.....	14
La section d'investissement.....	15
La dette.....	15
Les autres recettes d'investissement.....	16
LES PARTENARIATS.....	18
Les partenariats de la Ville de Rochefort.....	18
Convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine.....	18
Opération collective FISAC (2017-2020).....	18
Action Cœur de Ville.....	18
Contrat de ville 2015-2020.....	19
Les dispositifs contractuels portés par la CARO dont la Ville peut bénéficier.....	20
Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Rochefort Océan.....	20
Contrat de ruralité 2017-2020.....	20

Contrat régional de dynamisation et de cohésion territoriale.....	21
LES PROJETS DE LA VILLE.....	22
Créer un cadre de vie agréable pour les habitants.....	22
Aménager l'espace urbain.....	22
Organiser des séjours pour les jeunes.....	23
Offrir des équipements sportifs de qualité.....	23
Développer l'offre culturelle.....	24
Faire connaître l'histoire de la ville.....	25
Préserver et améliorer la qualité du service public.....	25
Répondre aux demandes des habitants.....	25
Restructurer les groupes scolaires.....	25
Maintenir la qualité d'accueil du jeune enfant.....	26
Lutter contre la désertification médicale.....	26
Accompagner les habitants les plus fragiles.....	27
Soutenir le monde associatif.....	27
Gérer et entretenir le patrimoine communal.....	28
Faire de la valeur culturelle et patrimoniale un moteur pour le rayonnement de la Ville.....	29
Restaurer la Maison de Pierre Loti.....	29
Accompagner le projet Arsenal des mers.....	29
Renforcer l'attractivité du musée Hèbre de Saint-Clément.....	30
Communiquer sur le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).....	30
Offrir des hébergements touristiques de qualité.....	30
Poursuite des études pour la réalisation d'un nouveau forage thermal.....	31
Redynamiser le centre-ville.....	31
Soutenir et développer l'attractivité du centre-ville.....	31
Animer la Ville.....	32
SYNTHESE DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020.....	33
ANNEXES.....	34
Annexe 1 : Structure de la dette.....	34
La dette de la Ville de Rochefort.....	34
La typologie de la dette de la Ville de Rochefort.....	36
L'extinction de la dette de la Ville de Rochefort.....	36
Annexe 2 : Les autorisations de programme.....	38
Annexe 3 : Éléments relatifs à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à la ville de Rochefort.....	39
Sommaire.....	39
Remarques.....	39
Sources juridiques.....	39
Introduction.....	40

Structure de l'effectif.....	41
Mobilité.....	43
Formation.....	45
Retraite.....	46
Rémunération.....	48
Organisation du temps de travail et articulation vie professionnelle et vie personnelle.....	49
Conditions de travail.....	51
Évolution de carrière.....	52
Représentation des personnels.....	53
Annexe 4 : Etat d'avancement du schéma de mutualisation.....	54
Etat d'avancement du schéma de mutualisation et perspectives 2020.....	56
Action 1 : Création d'une Direction Commune des Finances.....	56
Action 2 : Création d'un service commun « systèmes d'information ».....	57
Action 3 : Création d'un service commun « Communication ».....	57
Action 4 : Création d'un service commun « Affaires juridiques / Commande publique ».....	58
Action 5 : Mise en réseau des acteurs.....	59
Action 6 : Mise en place d'un outil collaboratif / intranet.....	59
Action 7 : Mutualiser la formation, les remplacements des agents indisponibles et la prévention des risques.....	60
Action 8 : Développer les coopérations techniques.....	60

INTRODUCTION

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter de la situation financière et des orientations budgétaires de la collectivité.

Il s'agit ici de fixer les bases sur lesquelles le budget sera construit et par conséquent les politiques publiques souhaitées par les élus afin d'accompagner le développement de la Ville.

Outre les perspectives de recettes et de dépenses de fonctionnement, de ressources propres d'investissement, d'autofinancement ou du niveau d'endettement, ce rapport présente avant tout les différents projets qui seront poursuivis, achevés ou initiés en 2020.

CONTEXTE ECONOMIQUE ET LEGISLATIF

Environnement et perspectives macro-économiques

Le budget de l'Etat pour 2020 a été construit sur la base des chiffres économiques suivants :

Taux de croissance du PIB (en volume) :

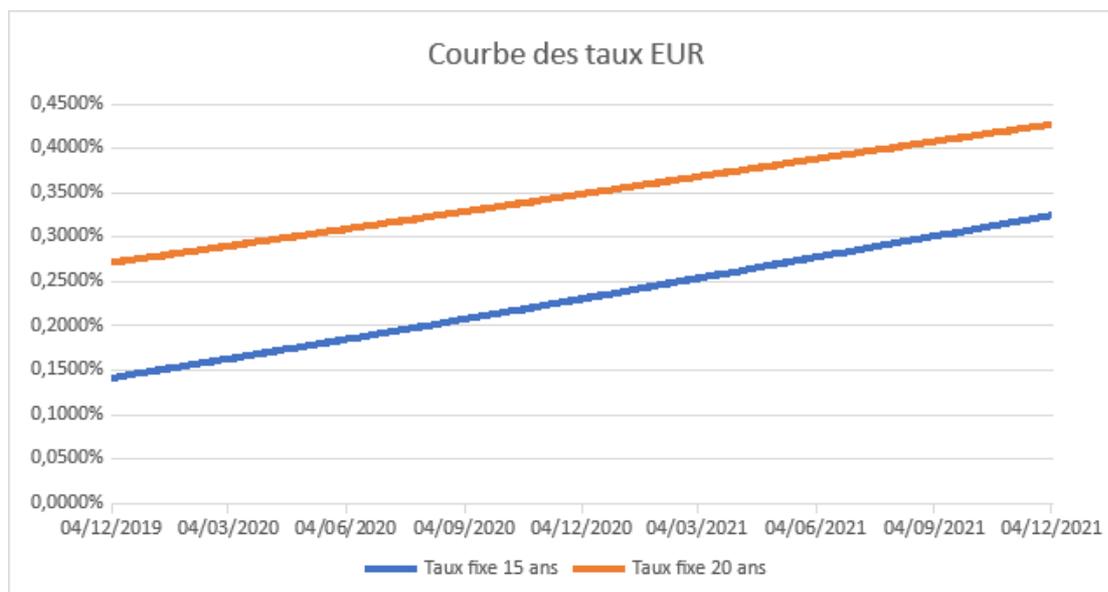
1,4 % en 2019, contre 1,7 % en 2018, 2,2 % en 2017, 1,1 % en 2016
1,3 % prévus en 2020

Taux de croissance des prix à la consommation hors tabac :

1,0 % en 2019, contre 1,8 % en 2018, 1,0 % en 2017, 0,2 % en 2016
1,0 % prévus en 2020

Taux d'intérêt :

Négatif pour l'Etat -0,20 % sur les OAT (Obligations Assimilables du Trésor) à 10 ans, de l'ordre de 1 % pour les emprunteurs locaux, voire nul pour les grandes collectivités



* source : Finance Active

Déficit public :

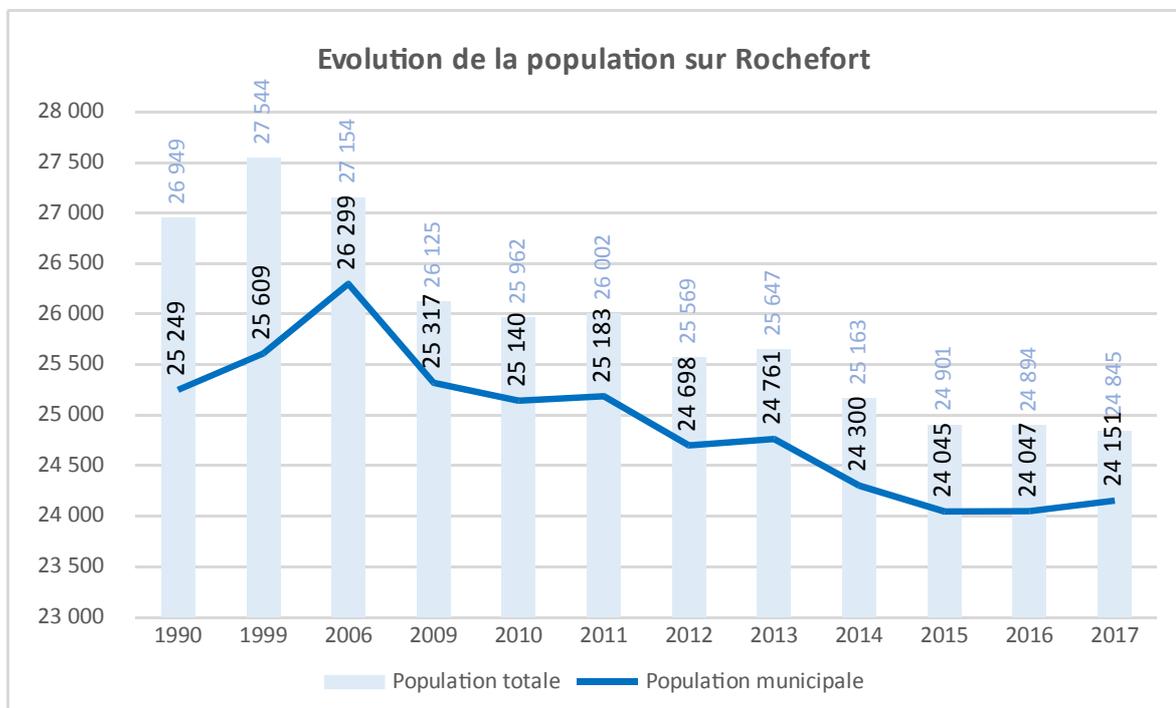
-3,1 % du PIB en 2019 et -2,3 % sans transformation du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) en allègements pérennes de cotisations sociales.

-2,2 % du PIB prévus en 2020.

Evolutions territoriales au niveau local

La population légale comprend :

- la population municipale, c'est-à-dire les personnes ayant leur résidence habituelle sur le territoire, dans un logement ou une communauté, ainsi que les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires, les sans-abris et les personnes habitant dans une habitation mobile recensées sur le territoire. La population municipale est la notion usuellement utilisée en statistique.
- la population totale correspond à la population municipale, majorée de la population comptée à part : mineurs résidant sur le territoire du fait de leurs études, personne ayant une résidence familiale sur le territoire et résidant dans une communauté d'un autre territoire (établissements de santé, établissements sociaux, maisons de retraite, communautés religieuses, casernes ou établissements militaires), les personnes sans domicile fixe rattachées à une commune du territoire mais non recensées sur le territoire. La population totale sert de base de calcul aux dotations de l'Etat.



*Derniers chiffres connus publiés par décret n°2019-1302 du 5 décembre 2019 (JO du 7 décembre 2019)

La population municipale de la Ville de Rochefort augmente de + 104 habitants selon le dernier recensement INSEE de 2019.

Principales mesures de la Loi de Finances 2020

La Loi de Finances (LF) 2020 s'inscrit dans la continuité de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, qui fournit le cadre quinquennal pour les finances publiques et pose les règles de restriction des dépenses de fonctionnement et les incitations au maintien du niveau d'investissement.

Rappel des principales dispositions de la loi de programmation des finances publiques s'imposant aux collectivités territoriales :

Encadrement du ratio d'endettement (« capacité de désendettement ») visant à assurer la soutenabilité financière du recours à l'emprunt, fixé à **12 années** pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et les communes de plus de 10 000 habitants, calculé sur les budgets principaux et annexes des années écoulées,

Pour les collectivités sous contrat avec l'Etat, un **encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement** qui doit être apprécié en fonction d'une trajectoire tendancielle de la dépense locale **fixée à 1,2% par an**.

FISCALITE - REFORME DE LA TAXE D'HABITATION ET DU FINANCEMENT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Conformément au dispositif prévu dans la Loi de Finances 2018 (art. 5), le processus d'exonération par paliers de la Taxe d'Habitation sur la résidence principale se poursuit en 2020 pour 80 % des ménages (sous conditions de ressources). Après un allègement d'un tiers de leur impôt en 2018, de 65% en 2019, l'exonération sera totale en 2020.

L'article 5 de la Loi de Finances 2020, quant à elle, amende ce dispositif au profit des 20 % des ménages restants (également par paliers : 30 % en 2021, 65 % en 2022 et 100 % en 2023).

Ainsi, à compter de 2023, la TH sera complètement supprimée.



1. Impact sur les contribuables en 2020

Pour les contribuables bénéficiaires depuis 2018 du dégrèvement de TH sur la résidence principale (80 % des contribuables), l'Etat se substituera à eux pour le paiement de la TH sur la base du taux voté par la commune en 2019.

Ces contribuables seront également dispensés des cotisations de TSE (Taxe Spéciale d'Équipement) et GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) sur la résidence principale en 2020.

Pour les contribuables non bénéficiaires du dégrèvement de TH sur la résidence principale (20 % des contribuables), ils devront s'acquitter de la TH avec :

une revalorisation de leur base de +0,9 % par amendement de l'Assemblée Nationale,
un taux 2019 gelé en 2020 (les communes n'ont pas le pouvoir de le modifier),
des abattements en 2019.

Ces contribuables seront également imposés pour les cotisations de TSE, GEMAPI sur la résidence principale en 2020 sur la base des taux 2019.

2. Impact pour les collectivités ; une perte de produit fiscal en cas de hausse de taux de TH réalisée entre 2018 et 2019

Pour les collectivités, l'Etat se substituera aux contribuables exonérés sur la base des taux 2017.

Le point 6.1 de l'article 5 du Projet de Loi de Finances 2020 prévoit l'institution d'un prélèvement sur les douzièmes de fiscalité du supplément de produit de Taxe d'Habitation correspondant à la hausse de taux depuis 2017 pour la part correspondant aux contribuables dégrévés (Réforme Macron).

A bases fiscales équivalentes, le produit de fiscalité sera donc minoré en 2020 pour les communes et EPCI ayant augmenté leur taux de TH entre 2018 et 2019.

3. Transfert de la part départementale de Taxe sur le Foncier Bâti aux communes à compter de 2021

Afin de compenser la suppression de la Taxe d'Habitation (TH), la Loi de Finances pour 2020 prévoit le transfert de la part départementale de Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) aux communes à compter de 2021. Ainsi, le taux de TFB 2021 de chaque commune sera égal à la somme du taux départemental de foncier bâti 2019 et du taux communal de foncier bâti 2019.

Pour chaque commune, un coefficient correcteur, qui sera fixe et définitif, sera également mis en place afin de neutraliser les écarts de compensation et s'appliquera chaque année aux recettes de TFB, lesquelles évolueront dans le temps avec la base d'imposition. L'année de référence pour les taux et abattements de TH des communes pris en compte sera 2017.

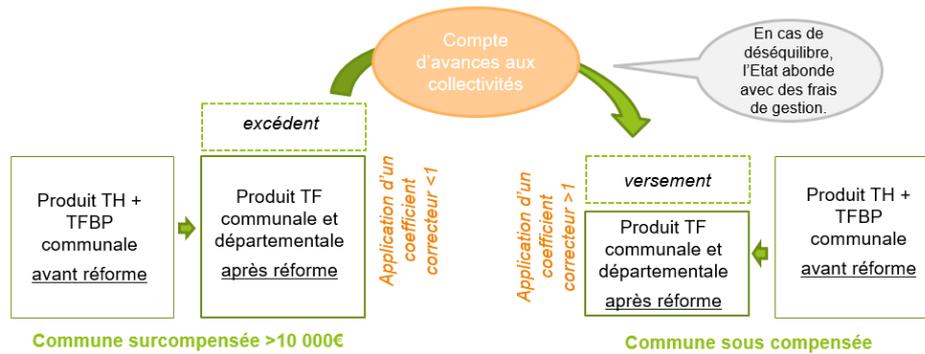
Les règles de lien et de plafonnement des taux d'impositions directes seront adaptées. Ainsi, la TFPB remplace la TH comme « imposition pivot » pour la fixation des taux de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) des communes.

Concernant la Ville de Rochefort, le niveau du taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sera de 53.64 % :

$$\text{TAUX VR 2019 (32.14 \%)} + \text{TAUX DEPT17 2019 (21.50\%)}$$

Ainsi, globalement la Ville de Rochefort devrait percevoir un produit d'imposition globale de 19,1M€ contre 16,7M€ sans la réforme.

Elle reversera donc 2.4 M€ à l'Etat dans le cadre de la réforme.



* source : annexe au PLF2020 relative aux transferts financiers de l'Etat aux collectivités

4. Maintien d'une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants

La Loi de Finances 2020 prévoit que les collectivités conservent une imposition sur les résidences secondaires et les locaux vacants sous la forme d'une « Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) » et du maintien de la « Taxe sur les Locaux Vacants (TLV) », avec un aménagement des obligations déclaratives.

En revanche, entre 2020 et 2022, les collectivités ne pourront pas modifier les taux et ce n'est qu'en 2023 que les collectivités retrouveront à nouveau leurs prérogatives et pourront faire varier, sous réserve des nouvelles règles de lien entre les taux, les modalités applicables à la THRS.

Soutien à l'investissement local

Les dotations de soutien en faveur de l'investissement local sont maintenues à un niveau historique de 2 Md€. La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) atteint ainsi plus d'1 Md€, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 570 M€ et la Dotation Politique de la Ville (DPV) 150 M€.

Par ailleurs, le Fonds de Compensation de la TVA (6 Md€) reste le principal vecteur de soutien à l'investissement local. Sous l'effet combiné de la reprise de l'investissement local et du cycle électoral, le FCTVA connaîtrait ainsi une hausse estimée à 0,4 Md€.

Concernant cette dotation, les députés ont étendu le FCTVA aux dépenses d'entretien des réseaux. Pour rappel, l'extension de ce dernier aux dépenses d'entretien des collectivités a été mise en place en 2016 mais ne concernait que les charges d'entretien des bâtiments.

Mesures diverses

Prise en charge par l'Etat de l'indemnité de conseil aux comptables publics

Si les collectivités ne verseront plus directement les indemnités de conseil aux comptables, elles le financeront à travers une minoration des variables d'ajustement sur leur dotation à hauteur de 25 millions d'euros.

Article 52 : Révision des Valeurs Locatives des locaux d'habitation

Les propriétés seront classées en 4 catégories (maisons individuelles, appartements en immeuble collectif, locaux d'habitation présentant des caractéristiques exceptionnelles, dépendances isolées).

La Valeur Locative (VL) d'un bien sera obtenue par l'application d'un tarif au m², évalué d'après le marché locatif de référence au 1^{er} janvier 2023, et défini par une catégorie de biens et pour un secteur. Ce tarif

pourra être pondéré par un coefficient établi en fonction des caractéristiques physiques du bien ou de la parcelle.

Voici le calendrier de mise en œuvre :

- **Premier semestre 2023** : les propriétaires bailleurs de locaux d'habitation déclareront à l'administration les loyers pratiqués pour estimer les loyers de référence.
- **Avant le 1^{er} septembre 2024** : présentation par le gouvernement d'un rapport qui exposera les impacts de cette révision pour les contribuables, les collectivités territoriales et l'État. Ce rapport précisera également les modalités de prise en compte du marché locatif social.
- **2025** : les commissions locales se réuniront pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs qui serviront de base aux nouvelles valeurs locatives.
- **1^{er} Janvier 2026** : application des nouvelles valeurs locatives

Article 77 : Nouveau report d'un an pour la mise en œuvre de l'automatisation du FCTVA

Pour permettre de définir une assiette éligible automatisée des comptes, qui servira de base au calcul du FCTVA via la nouvelle application ALICE destinée à simplifier et à automatiser la gestion du FCTVA, la date de l'automatisation du traitement des données du FCTVA est à nouveau reportée d'un an, pour être mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021.

LES TENDANCES BUDGETAIRES

Les recettes de fonctionnement

Les recettes d'exploitation

Généralement stables d'une année sur l'autre, il s'agit des recettes liées aux :

Produits des services (restauration scolaire, crèche, piscine, concessions dans les cimetières, etc.) : Ces produits seront ajustés en 2020 au regard des tarifs votés par l'assemblée délibérante mais aussi en fonction de l'évolution des activités.

Refacturations aux budgets annexes et aux autres organismes (CARO, CCAS, Théâtre de la Coupe d'Or...). Ces produits seront en augmentation en 2020, compte tenu des refacturations à la CARO des mises à disposition de personnel et des créations de services communs des Archives et des Services Techniques.

Recettes de stationnement : Les recettes des horodateurs sont minorées en 2020 du fait du nombre de places de stationnement en centre-ville, du stationnement en épi remplacé par un stationnement en ligne. Les Forfaits Post-Stationnement (FPS) seront revus légèrement à la baisse afin de prendre en compte le pourcentage d'impayés, auparavant supporté par l'Etat et désormais à la charge de la commune. Quant au produit des amendes de police pour 2020, il sera probablement très marginal dans la mesure où il est réparti en fonction du nombre d'amendes dressées en 2018, hors FPS, et ne concernera donc plus que les PV dressés par la Police nationale.

Les concours de l'Etat

	2019	2020 Prévisions	Évolution 2019/2020
Dotation forfaitaire	2 924 921 €	2 921 000 €	-3 921 €
Dotation de solidarité urbaine	1 267 938 €	1 355 000 €	87 062 €
Dotation nationale de péréquation	670 847 €	720 000 €	49 153 €
Sous-total Dotation Globale de Fonctionnement	4 863 706€	4 996 000 €	132 294 €
FPIC	378 532 €	368 000 €	-10 532 €
Allocations compensatrices FB et TP	63 077 €	60 000 €	-3 077 €
Allocations compensatrices TH	766 332 €	786 000 €	19 668 €
Sous-total FPIC + all. compensatrices	1 207 941€	1 214 000 €	6 059 €
TOTAL	6 071 647 €	6 210 000 €	138 353 €

La Dotation Générale de Décentralisation

Cette dotation vise à compenser les transferts successifs de compétences de l'État vers les communes (urbanisme, hygiène). La DGD 2020 devrait être équivalente à celle de 2019 à hauteur de 72 K€.

La fiscalité locale directe

L'évolution nationale forfaitaire des bases :

Concernant la TH, l'Assemblée Nationale a voté le 10 octobre 2019 un amendement visant à valoriser les bases d'imposition de TH à hauteur du dernier indice connu (septembre 2019) soit une évolution de 0,9%. Concernant les TF, la base d'imposition évoluera selon l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) de novembre 2018 à novembre 2019. A ce jour elle est estimée à 1,22%.

L'évolution physique des bases :

L'estimation de l'évolution physique des bases reprend les tendances constatées les années précédentes.

	Bases 2019	Bases 2020 Prévisions	Actualisation annuelle	Évolution physique	Évolution totale
TH	33 329 703	33 629 670	0,90%	0,00%	0,90%
THLV	600 448	605 852	0,90%	0,00%	0,90%
TFB	35 108 095	35 536 765	1,22%	0,00%	1,22%
TFNB	98 957	100 165	1,22%	0,00%	1,22%
TOTAL	69 137 203	69 872 452			1,06%

Concernant les taux d'imposition, à compter de 2020, afin de neutraliser l'impact de la réforme sur la Taxe d'Habitation sur la résidence principale, **la Loi de Finances pour 2020 impose un gel du taux de TH au niveau de celui de 2019.**

Aucune augmentation n'est prévue pour les taux de fiscalité directe locale en 2020.

	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020
TH	15,67%	15,67%	15,67%	15,67%
THLV	15,67%	15,67%	15,67%	15,67%
TFB	32,14%	32,14%	32,14%	32,14%
TFNB	45,38%	45,38%	45,38%	45,38%

La fiscalité indirecte

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

Les taux de la TLPE ne seront pas augmentés en 2019.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019*	Prévision 2020
TLPE	182 645 €	182 040 €	246 746 €	200 000 €

* *Projet de CA 2019*

L'inscription budgétaire 2020 anticipe une diminution de cette recette par rapport au montant constaté en 2019, du fait de la réduction de la surface de certaines enseignes visuelles des magasins et des entreprises et de la régularisation en 2019 de l'imposition de certains redevables.

Les droits de mutation

Les droits de mutation sont élevés depuis trois années consécutives. L'inscription budgétaire 2020 restera néanmoins prudente par rapport aux fluctuations du marché.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019*	Prévision 2020
DMTO	1 117 569 €	1 148 960 €	1 434 024 €	1 200 000 €

* Projet de CA 2019

L'attribution de compensation (AC)

L'attribution de compensation a permis d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et de chaque transfert de compétences depuis 2001.

En 2019, l'AC de la Ville de Rochefort a été ajustée pour prendre en compte le coût des transferts de compétences de la « zone économique touristique de l'Arsenal des Mers » et du « contingent SDIS ». Elle représentait 171 K€.

En 2020, elle devra intégrer la création des services communs de la Direction des Archives et des Services Techniques. Le coût de ces mutualisations sera calculé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au cours du premier semestre 2020 et devrait être estimé à 1,1M€.

Le montant prévisionnel de ces charges étant supérieur au montant résiduel de l'Attribution de Compensation perçue par la Ville de Rochefort, l'AC deviendra négative en 2020 :

	CA 2017	CA 2018	CA 2019*	Prévision 2020 AC négative
AC	4 169 784 €	1 909 823 €	171 434 €	- 855 632 €

* Projet de CA 2019

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de personnel

L'augmentation des dépenses de personnel est liée au nombre de postes ouverts mais aussi à la politique en matière de ressources humaines qui est développée (action sociale, maintien et acquisition de compétences, qualité de vie au travail...).

Les mesures d'ordre national

Application du protocole « PPCR » (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations) : le report des mesures du PPCR de 2019 en 2020, va induire une revalorisation des rémunérations des agents pour les catégories A et C. De plus, le gouvernement poursuit les évolutions réglementaires avec la publication de la Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. Cette loi va, dans les 5 prochaines années, impacter fortement la politique RH des collectivités et établissements publics : modification de l'organisation du temps de travail, mise en œuvre de protocole d'accord de grève, réforme du système de réparation maladie et accidents de service, plan d'action relatif à l'égalité professionnelle, ... C'est également le paysage de l'emploi de la fonction publique territoriale qui va

progressivement être modifié avec une implication forte des « élus employeurs » dans la construction des lignes directrices de gestion de chaque structure.

Augmentation de 1% du SMIC applicable aux contrats de droits privés (contrats aidés et apprentis)

Les mesures d'ordre local

La Ville poursuit sa démarche de recherche d'économies en matière de dépenses de personnel en incitant le développement :

- de l'homogénéisation des processus et organisations,
- du travail en transversalité et complémentarité des directions,
- de l'informatisation et l'automatisation de tâches administratives chronophages,
- de la modernisation des équipements de travail.

La préservation de la qualité de vie au travail des agents est une composante commune à l'ensemble de ces démarches. Garant d'un service public efficient, la santé des agents est au cœur des démarches RH (collaboration renforcée avec la médecine du travail, mise en œuvre de la Période de Préparation au Reclassement, intensification du projet Bien, ...).

L'acquisition et le renforcement des compétences des agents est aussi une source d'économie au long terme. Un règlement de formation viendra prochainement faciliter la mise en œuvre de parcours de formation spécifique à chaque agent.

Ainsi, au 1^{er} janvier 2020, le nombre total d'agents titulaires est estimé à 332.

Hors effet mutualisation, il est à noter une augmentation d'environ 4% de la masse salariale qui s'explique notamment par la politique sociale favorable de la Ville de Rochefort mise en place ces dernières années :

2016 : mise en place des tickets restaurant

2017 : mise en œuvre de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) et refonte de la prime annuelle de présence et de tenue de poste

2018 : relèvement sur 3 ans du quota d'avancement de grade pour arriver à 100% en 2020

2019 : participation à la mutuelle santé

2020 : projet de garantie maintien de salaire avec une participation de l'employeur à la prévoyance

Enfin, les dépenses de personnel incluent non seulement la masse salariale, mais également ses « périphériques » (formation professionnelle, prestations d'action sociale...), ainsi que les coûts de fonctionnement liés à la gestion du personnel (frais médicaux, assurance risques statutaires, déplacement dans le cadre du travail, équipement de sécurité, adhésions obligatoires au CDG et CNFPT,...).

Les autres dépenses de fonctionnement

Il s'agit principalement des charges à caractère général qui devraient évoluer de +1,2% par rapport au BP 2019, hors effet transfert de charges.

L'enveloppe dédiée aux associations sera quasi stable en 2019 mais la subvention du CCAS progressera très fortement du fait de la réduction des excédents reportés et surtout pour financer les activités du SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) et le désengagement de l'Etat sur un certain nombre d'actions (Atelier Santé Ville...).

Enfin, comme au Budget Primitif 2019, des dépenses imprévues seront inscrites, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Ainsi, globalement, l'augmentation des dépenses de fonctionnement de l'ensemble du budget devraient être contenue à +1% environ en 2020 par rapport à 2019.

La section d'investissement

La dette

Au 1^{er} janvier 2020, l'encours de dette de la Ville de Rochefort s'élèvera à 30,348 M€ tous budgets confondus.

Capital restant dû	30,348 M€
Taux moyen (Ex/Ex Annuel)	1,87 %
Durée de vie moyenne ¹	5 ans et 7 mois
Nombre de lignes	45

Il enregistre une diminution par rapport à 2019 (35,086M€), du fait de la politique de désendettement menée par la Ville (- 2.6 M€) et du transfert d'un emprunt lié à l'opération « Arsenal des Mers » (2,1M€) vers la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan.

Evolution du Capital Restant Dû (CRD) de 2016 à 2020 de tous les budgets de la Ville

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020*
Capital Restant Dû	37 617 K€	36 075 K€	35 086 K€	30 348K€	27 315 K€

* CRD théorique au 31/12/20 sans souscription de nouvel emprunt en 2020

Evolution du Capital Restant Dû (CRD) de 2016 à 2020 sur le budget principal de la Ville

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020*
Capital Restant Dû	36 123 K€	34 713 K€	33 546 K€	28 980 K€	26 133 K€

* CRD théorique au 31/12/20 sans souscription de nouvel emprunt en 2020

Evolution des emprunts contractualisés de 2013 à 2019 du budget principal

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant emprunté par la ville (en K€)	7 000	11 053	2 848	2 210	2 700	3 000	1 780	2 069	687

Il n'y a pas d'emprunts reportés de 2019 sur 2020.

¹ Durée de vie moyenne : Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

La dette de la Ville de Rochefort est caractérisée par 2 éléments principaux :

- un encours jeune du fait des emprunts récents contractualisés (en 2011 et 2012) ou réaménagés ces 7 dernières années,
- la fin, à compter de 2020, du remboursement par la CARO à la Ville au titre des emprunts ayant servis à financer les zones d'activités économiques. La CARO ayant remboursé l'intégralité de la dette économique depuis 2002 pour un montant de 24 324 K€. Parallèlement, ces mêmes emprunts ayant été renégociés il y a plusieurs années, la fin de cette recette pour la Ville ne coïncide pas avec la fin des emprunts qu'elle a à rembourser.

Ces éléments ont pour effet de maintenir quasi-constantes les annuités que la Ville de Rochefort remboursera (capital + intérêts) durant les prochaines années. Tout nouvel emprunt contractualisé générera une annuité supplémentaire à la charge de la Ville.

Au budget primitif 2020, le montant de l'emprunt nécessaire pour financer le programme d'investissement 2020 sera important. L'objectif restera cependant, à la fin 2020, de maintenir l'encours de dette au niveau de début 2019. D'une part, la Ville a moins emprunté en 2017, 2018 et 2019, se générant ainsi une capacité d'emprunt supplémentaire, et d'autre part, une partie du résultat 2019 et des subventions nouvelles, notifiées au cours de l'année 2020, seront affectées prioritairement à la réduction de cet emprunt d'équilibre 2020.

Les autres recettes d'investissement

Les recettes d'investissement dépendent en majorité des dépenses d'investissement qui seront retenues au BP 2020. Hors emprunt, on peut distinguer quatre blocs principaux : les subventions d'équipement, le FCTVA, la Taxe Locale d'Equipement / Taxe d'Aménagement et l'autofinancement.

Les subventions d'équipement

Au budget primitif 2020 de la Ville, les subventions suivantes pourront être inscrites puisque notifiées depuis peu :

- 380 K€ du département pour la construction des terrains de padel
- 70 K€ de la DRAC pour la restauration des collections de la Maison de Pierre Loti

Au mois de décembre 2019, la Région Nouvelle-Aquitaine a versé à la ville 210 K€ pour le forage thermal et 300 K€ pour la restauration de la Maison de Pierre Loti et de ses collections.

Pour mémoire, à ce jour 2 232 527 € de subventions ont été notifiées, dont 1 788 963 € resteront à percevoir sur les prochaines années au fur et à mesure de l'avancement des travaux et des études qui en ont bénéficié.

Le Fonds de Compensation de la TVA

Il s'agit d'un remboursement de la TVA payée l'année précédente sur une partie des dépenses d'investissement éligibles.

En 2019, le FCTVA sur les dépenses d'équipement 2018 a été demandé à hauteur de 1 053 K€. Au vu des investissements réalisés en 2019, le FCTVA 2020 pourrait s'établir autour d'1 M€.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019*	Prévision 2020
FCTVA	0 €	2 047 318€	1 077 672 €	1 000 000 €

* Projet de CA 2019

dont 24 630 € de complément relatif au FCTVA de 2018

La Taxe d'Aménagement (TA) / ex Taxe Locale d'Équipement (TLE)

La TA remplace la TLE depuis 2012. Cette fiscalité de l'urbanisme permet d'imposer les opérations de reconstruction, d'agrandissement ou d'aménagement afin de financer les équipements publics communaux induits par l'urbanisation.

La TA est calculée en fonction de la surface taxable, de la valeur forfaitaire qui est actualisée chaque année et du taux communal (5 % pour Rochefort). Pour certains types d'installations (tente, caravane et résidence mobile de loisirs, piscine, éolienne, panneaux photovoltaïques, emplacement de stationnement extérieur...) elle peut être fixée de façon forfaitaire.

Compte tenu de ces facteurs et d'un nombre variable d'autorisations de construction d'une année sur l'autre, le montant de la TA peut connaître d'importantes fluctuations. En effet, le montant constaté fin 2019 s'élève à 123 K€ alors que la prévision au BP 2019 était de 335 K€. Pour le BP 2020, la prévision s'établira à 200 K€.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019*	Prévision 2020
TLE	1 884 €	930 €	- €	- €
TA	389 693 €	364 514 €	123 822 €	200 000 €
Total Fisc. Urba	391 577 €	365 444 €	123 822 €	200 000 €

**Projet de CA 2019*

L'autofinancement

L'autofinancement 2020 devrait se maintenir à un haut niveau, comme l'année dernière. En effet, les efforts pour contraindre les charges de fonctionnement sont poursuivis et permettent de dégager une enveloppe importante qui autofinance les investissements 2020 très importants de la Ville de Rochefort.

LES PARTENARIATS

Les partenariats de la Ville de Rochefort

Convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine

Le 27 octobre 2018, le Maire de Rochefort et le Président de la Fondation du Patrimoine ont signé une convention permettant à la Fondation de recueillir des dons qui serviront à financer la restauration de la maison de Pierre Loti.

A ce jour, grâce au partenariat avec la Fondation du patrimoine, ce sont donc un peu plus de 121 219 € qui ont été collectés.

Opération collective FISAC (2017-2020)

Partenariat : Etat, Chambres consulaires, CARO, Ville de Rochefort

Suite à un appel à projets, en décembre 2016, l'Etat a accordé une subvention de 253 329 € à la CARO pour la mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur du commerce et de l'artisanat dans le cadre d'une opération collective FISAC articulé autour de 10 grands objectifs :

- Structurer de l'association Action Cœur de Ville et développer des outils d'attractivité,
- Mettre en place une veille sur la vacance commerciale,
- Construire les bases d'une dynamique commerciale incluant les TIC,
- Renforcer l'animation sur le centre-ville de Rochefort,
- Accompagner le développement de la silver économie,
- Valoriser les entreprises commercialisant des produits locaux,
- Modernisation des halles de Rochefort, Fouras et St Jean d'Angle,
- Renforcer la signalétique commerciale sur Rochefort,
- Moderniser les commerces du centre-ville de Rochefort et les quartiers prioritaires politique de la ville,
- Réaménager le centre-bourg de Soubise.

A ce jour, le dispositif FISAC 2016-2020 a permis la modernisation des halles de Rochefort et d'une quinzaine de locaux commerciaux. On a pu constater l'embellissement d'un certain nombre de vitrines en centre-ville (42K€ de FISAC). Il participe également au financement du manager du commerce de proximité (CARO) et la mise en œuvre par l'association Action Cœur de ville d'une plateforme d'offres et de services et de mise en réseau des points de ventes rochefortais et des consommateurs (carte Cœur de ville).

Compte-tenu de l'extinction programmée de ce fonds, les derniers dossiers seront instruits en février 2020.

Action Cœur de Ville

Partenariat : Etat, Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), Action Logement, Caisse des dépôts, Etablissement Public Foncier (EPF), CARO, Ville de Rochefort

Lancé en décembre 2017, le plan national « Action Cœur de ville » vise à redonner de l'attractivité et du dynamisme aux centres de ces villes en répondant à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de développement du territoire de ces dernières.

En 2019, l'enveloppe Action Cœur de Ville a permis de financer deux projets :

- Réaménagement du boulevard Edouard Pouzet : développement de la mobilité douce et mise en accessibilité des trottoirs pour 56 795 €,
- Conception et mise en œuvre artistique d'un parcours lumière sur le site de l'Arsenal de Rochefort : 143 000 €.

L'enveloppe de crédits Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) réservée à la Ville de Rochefort pour 2020 n'a pas encore été identifiée mais devrait être du même ordre et pourrait être fléchée sur les services à la population (maison de santé pluri-professionnelle, centre de santé).

Contrat de ville 2015-2020

En 2020, le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) de la CARO sera signé par la Ville avec l'ensemble des partenaires : Etat, Département de la Charente-Maritime, Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime, Agence Régionale de Santé Poitou-Charentes, Région Poitou-Charentes, Atlantic Aménagement, Office Public de l'Habitat Rochefort Habitat Océan, Habitat 17, Pôle Emploi, ERDF (Electricité Réseau de Distribution France), Chambre de Commerce et d'Industrie Rochefort et Saintonge, Caisse des Dépôts,)

Le contrat de ville sera prolongé jusqu'en 2022 et la sortie du dispositif de veille du quartier Libération sera enregistrée avec en parallèle l'entrée du quartier de La Gélinerie

Ce PERR permettra de compléter et renforcer les actions sur Rochefort, sur les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville le Petit Marseille et Sud-Centre-Ville de Rochefort / Avant-Garde, et sur le quartier de veille de La Gélinerie avec entre autres l'extension sur cette zone du dispositif PRE (Programme de Réussite Educative) et le renforcement d'actions municipales (actions enfance/Jeunesse).

Les trois domaines d'interventions prioritaires sont maintenus (cohésion sociale - développement économique et emploi - cadre de vie et renouvellement urbain).

L'Etat et les partenaires mobiliseront des crédits pour soutenir les actions locales au profit principalement des associations du territoire.

Les dispositifs contractuels portés par la CARO dont la ville peut bénéficier

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) Rochefort Océan

Partenariat : Etat, CARO, Ville de Rochefort, Région Nouvelle Aquitaine, département de la Charente-Maritime, et FSE / Inclusion (axe 3)

Grâce à des crédits du Fonds Social Européen (FSE) de l'axe 3 inclusion, le PLIE permet aux publics les plus fragiles d'être accompagnés de manière personnalisée vers un emploi durable ou une formation qualifiante grâce à des actions d'accompagnement des publics, d'intégration en entreprises par l'activité économique, de prospection et d'accès à la formation.

Ainsi, au 31/10/2019, un montant de 285 448 € de fonds européens comme contreparties financières d'un montant de 456 471 € a permis d'accompagner environ 440 personnes en parcours emploi PLIE, dont environ 300 Rochefortais.

Les actions du PLIE sont en liens étroits avec l'axe stratégique « emploi et insertion » du contrat de ville en cours (2015/2020). Il est constaté une véritable synergie d'acteurs locaux qui bénéficie en priorité aux publics fragiles de notre territoire.

Le travail de partenariat permet de favoriser l'inclusion socio professionnelle des publics qui ont besoin d'un soutien renforcé mené par les acteurs.

Contrat de ruralité 2017-2020

Partenariat : Etat, CARO, CARA, PETR du Pays Marennes Oléron, CCIO, CCBM

Le 12 juillet 2017, la CARO, le PETR du Pays Marennes Oléron et la CARA ont signé avec l'Etat un Contrat de ruralité pour la période 2017-2020. Destiné à financer des projets de développement rural, ce Contrat permet de mobiliser des crédits d'Etat (notamment Fonds de Soutien à l'Investissement public Local et Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), sous forme d'une programmation annuelle, pour le financement de projets :

- d'accès aux services et aux soins,
- de revitalisation des centres bourgs,
- de soutien au commerce de proximité,
- d'attractivité du territoire,
- de transition écologique,
- de cohésion sociale.

En 2019, l'enveloppe de crédits d'Etat dans le cadre du Contrat de ruralité s'élevait à 919 695 € pour l'ensemble du périmètre de contractualisation.

Sur le territoire de la CARO, la programmation s'est élevée à 500 328 € :

Actions	Maitre d'ouvrage	Montant HT	Financement Etat
Relocalisation de l'office de tourisme de Fouras	CARO	637 156,00 €	90 644,25 € DSIL
Création d'un FabLab à Rochefort	CARO	1 365 612,04 €	409 683,61 € DETR

L'enveloppe de crédits DSIL disponibles pour 2020 devrait être sensiblement la même que celle de 2019 (90K€).

Contrat régional de dynamisation et de cohésion territoriale

Partenariat : Région Nouvelle-Aquitaine, CARO, CARA, PETR du Pays Marennnes Oléron, Communauté de Communes du Bassin de Marennnes, Communauté de Communes de l'Île d'Oléron

En 2019 le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale 2018-2020 a été signé entre la Région Nouvelle-Aquitaine, la CARO, le Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) du Pays Marennnes Oléron, la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique et les Communautés de communes du Bassin de Marennnes et de communes de l'Île d'Oléron.

La Région Nouvelle-Aquitaine s'est engagée par celui-ci à soutenir des projets locaux.

Ainsi en 2019, plusieurs projets ont bénéficié d'un financement régional au titre du contrat :

- le CIAP (20 K€),
- la Maison de Pierre Loti (1M€),
- l'église Saint-Louis (62.7 K€),
- la scénographie du Quai aux Vivres (29.8K€).

LES PROJETS DE LA VILLE

En 2020, un certain nombre de projets et d'opérations déjà commencés et/ou initiés seront poursuivis ou achevés.

Créer un cadre de vie agréable pour les habitants

Aménager l'espace urbain

Projet d'aménagement structurant pour la Ville de Rochefort, les travaux 2020 du **boulevard Edouard Pouzet** vont concerner le tronçon compris entre les rues Paul Morchain et Jean Baudin. Il s'agira de procéder à l'effacement des aériens existants, à savoir les réseaux télécom, électricité et éclairage public. Les opérations de réseaux et voiries seront également engagées pour tranche complémentaire de la rue **Paul Morchain**.

La Ville de Rochefort a engagé en 2019 le **réaménagement du Quai aux Vivres** pour accompagner la requalification du Commissariat aux Vivres, bâtiment classé à l'inventaire des Monuments Historiques et en complémentarité avec le projet Arsenal des Mers porté par la CARO.

Cet aménagement constituera à la fois une portée d'entrée Nord au site de l'Arsenal mais sera également un lieu d'attractivité auprès des habitants et visiteurs.

Le projet consiste à recomposer l'espace public sur une vaste emprise comprise entre les remparts longeant l'esplanade Soumet et le parc de la Corderie.

Des espaces piétons seront aménagés, ainsi que des terrasses pour les établissements de restauration. La circulation automobile sera interdite depuis la voie d'accès au quai Bellot jusqu'à l'aplomb du bâtiment du Forum des Marais.

Le projet sera particulièrement qualitatif et s'appuiera sur des revêtements en pavage anciens ainsi que des pavés neufs ; les pavés historiques de la Ville seront réemployés, valorisant ainsi un patrimoine précieux.

La scénographie prévue a pour ambition de rappeler le passé, de manière décalée, tout en apportant un geste artistique dans les messages délivrés.

Dans le cadre des aménagements d'entrée de ville, le Département de la Charente-Maritime s'engage dans une étude et la réalisation d'une voirie pour le contournement au niveau du barreau Nord « **barreau de Bel Air** » afin de réduire la circulation de transit en cœur de ville de Rochefort avec un itinéraire de déviation naturelle.

Concernant les faubourgs, la Ville de Rochefort engagera la requalification de **la rue Voltaire** pour améliorer la mise en conformité et l'accessibilité pour la mise en cohérence avec l'aménagement d'ensemble de la rue pour répondre à la fréquentation soutenue avec les établissements scolaires à proximité.

Démarche engagée depuis 2017, la Ville renouvelle environ 300 foyers lumineux, soit 6% du parc, avec des équipements qui, bien qu'ayant un rendu lumineux plus performant, sont moins énergivores (foyers moins puissants et abaissement de la consommation en cœur de nuit).

La tranche de travaux réalisée en 2020 permettra de **remplacer des foyers lumineux sur les quartiers de Champlain / Anatole France et Rochefort Ouest**.

- *Programme pluriannuel de remise en état des trottoirs,*
- *Entretien et sécurisation des espaces verts, parcs et cheminements,*
- *Gestion du patrimoine arboré,*
- *Entretien et rénovation des aires de jeux et du mobilier urbain,*
- *Propreté urbaine,*
- *Modernisation des salles du Palais des congrès.*

Organiser des séjours pour les jeunes

Depuis trois ans, le service jeunesse initie, coordonne et réalise des mini séjours (2 à 6 nuits) avec des thématiques, lieux et organisations multiples pendant les vacances scolaires. Le succès est au rendez-vous avec des participants, enfants et adolescents, de milieux sociaux différents et de tous les quartiers de Rochefort.

Cependant, l'offre est actuellement inférieure à la demande. Confrontés à une liste d'attente, un séjour supplémentaire de « dernière minute » a été créé en 2019. Ainsi en 2020, il sera proposé d'organiser quelques séjours supplémentaires.

Actions reconduites ou poursuivies :

- *Animations ponctuelles : séances ludiques et/ou sportives originales, Contest annuel au skate park, fête annuelle de la jeunesse,*
- *Animations de proximité : présence, en soirée les lundis, mardis, jeudis et vendredis, le mercredi après-midi pendant les périodes scolaires, et tous les après-midi pendant les vacances scolaires d'animateurs dans des quartiers ciblés, par exemple : Saint-Exupéry, La Gélinerie, Salaneuve, La Beaune, Libération, rue Le Moyne de Sérigny,*
- *Dispositif Ti-Vac pendant les vacances scolaires,*
- *Dispositifs d'aide à l'accès aux clubs sportifs et culturels, d'aide au départ en vacances, aux projets de jeunes; actions de prévention : diffusion expositions 8-12 ans "moi jeune citoyen" et 13-18 ans "questions de justice"; aide à la recherche de jobs, aide à la rédaction de CV...,*
- *Encadrement des scolaires élémentaires, en temps scolaires, sur la patinoire.*

Offrir des équipements sportifs de qualité

L'année 2019 a été consacrée aux travaux de réhabilitation de la nouvelle salle de boxe rue du 4 septembre et à la réfection de la toiture du premier gymnase principal de la Casse aux Prêtres.

Pour 2020, **la rénovation de la toiture du gymnase annexe de la Casse aux Prêtres** est programmée avec l'installation du chauffage et du désenfumage pour respecter la réglementation sécurité-incendie.

Il sera également prévu sur ce site une maîtrise d'œuvre pour réaménager l'entrée, les vestiaires, les sanitaires et les locaux de rangement associatifs et scolaires et effectuer les mises aux normes accessibilité.

Concernant la construction de **deux courts de padel** (sport mêlant les techniques du tennis, du squash et du badminton en pleine expansion internationale), le projet est fortement soutenu par la Fédération Française de Tennis. Il s'agit de créer un véritable pôle de raquettes dans l'enceinte du SAR Tennis en créant une halle nouvelle de 650 m² avec une hauteur libre pour le jeu de 9 m. Le bâtiment sera accessible aux personnes à mobilité réduite dans tous les espaces. Les vestiaires et les sanitaires pour le tennis, le squash et le padel seront réhabilités. Un espace de convivialité commun au tennis, squash et padel permettra aux utilisateurs de se retrouver et de pouvoir assister aux échanges sur les courts de padel et de tennis. La nouvelle halle sera recouverte de panneaux photovoltaïques. La mise en service est prévue à l'été 2020.

Enfin, compte tenu de la fréquentation croissante du **skate-park** de la ville de Rochefort, de nouveaux aménagements des espaces de glisses et des modules complémentaires seront installés en 2020 pour répondre à la demande des utilisateurs multi-glisser de ces équipements.

Développer l'offre culturelle

Les 3 axes proposés pour le projet d'activités du **Théâtre de La Coupe d'Or, scène conventionnée de Rochefort**, sont :

- politique de soutien et d'accompagnement à la création particulièrement axée sur la création jeune public et sur la jeune création théâtrale,
- politique de diffusion dont l'équilibre de la programmation repose sur un choix ouvert et renouvelé de propositions et d'esthétiques artistiques, qui répondent aux critères d'exigence, d'actualité nationale, voire internationale, et de représentativité de l'état de la création contemporaine, dans toutes les disciplines promues par La Coupe d'Or (théâtre, cirque, danse, musique),
- politique d'action culturelle et d'éducation artistique, qui instaure un lien fort entre pratiques artistiques et fréquentation des œuvres.

Les orientations du projet pour 2020 sont les suivantes :

- Poursuite de l'installation d'artistes associés (Odile Grosset-Grange et Simon Delattre),
- Affirmation de l'axe familial et jeune public : programmation spécifique à travers différentes disciplines artistiques à l'attention des écoles et des collèges, des spectacles tout public avec un tarif accessible pour les familles, un travail d'ouverture et d'éducation artistique pour les classes, les familles (ateliers parents-enfants), l'intergénération,
- Première édition d'un festival de cirque dans la ville : depuis de nombreuses années, le Théâtre de La Coupe d'Or porte un projet de nouveau cirque sous chapiteau dans sa programmation. Discipline fédératrice, familiale et intergénérationnelle, cette programmation rassemble des publics très variés chaque saison devant une proposition artistique émergente et innovante.

Au sein de son nouveau projet artistique, le Théâtre de La Coupe d'Or a le souhait de développer cette programmation en un événement festif, populaire et récurrent, en programmant dans la ville, autour de l'accueil du spectacle sous chapiteau, des spectacles de cirque et d'arts de la rue gratuits. Créer à Rochefort au printemps un rendez-vous festif et artistique autour du cirque, animer les espaces urbains et patrimoniaux de la ville avec des propositions artistiques circassiennes, rassembler le plus grand nombre pour découvrir et partager ensemble ces propositions, susciter de la curiosité, du plaisir et de la cohésion, valoriser les habitants à travers un projet participatif, telles sont les ambitions de cette toute première édition qui aura lieu du 10 au 14 avril 2020.

Elle aura pour axe principal l'accueil sous chapiteau des quatre représentations du spectacle Les Dodos de la Compagnie Le P'tit Cirk, spectacle payant de la programmation. Elle sera enrichie de deux spectacles de la Compagnie Inextremiste, présentés sur la place Colbert en accès gratuit (compagnie accueillie par ailleurs en janvier dans le Théâtre de La Coupe d'Or avec trois représentations d'Extrêmes).

Actions poursuivies ou reconduites

- *Actions de promotion et de diffusion culturelles notamment dans le cadre du label « Ville d'Art et d'histoire »*
- *Programmation hors catalogue du théâtre de la Coupe d'Or*

Faire connaître l'histoire de la ville

À l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la libération des camps de concentration, le service des archives propose de rendre hommage **aux rochefortais déportés pendant la seconde guerre mondiale** parce qu'ils

étaient juifs, tziganes ou résistants, et qui ont péri dans les camps de concentration, à travers une exposition dédiée.

Actions poursuivies ou reconduites

- Restauration de documents et acquisitions de fonds anciens
- Système d'archivage électronique (SAE)

Préserver et améliorer la qualité du service public

Répondre aux demandes des habitants

Après de multiples échanges avec les services de l'Etat et un travail collaboratif entre la Ville et ses différents partenaires, la **Maison France Service (MFS) du quartier du Petit Marseille** entrera en phase de test au début de l'année 2020 en vue d'une labellisation par la Préfecture qui permettra de pérenniser ce dispositif. La MFS assurera la fonction d'accueil et de médiation entre les publics reçus et les différents services partenaires (CAF, Pôle Emploi, CCAS, les membres du Point d'Accès aux Droits - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), avocats, notaires, assistantes sociales, Etat...).

Depuis le 4 septembre 2019, le service de l'état civil de Rochefort assure pour le compte des notaires la **vérification des données contenues dans les actes d'état civil** qu'elle détient et répond à leurs demandes sous forme dématérialisée, par l'intermédiaire de la plateforme COMEDEC (COMMunication Electronique des Données d'Etat Civil) pilotée par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Sur l'année 2020, le service de l'état civil de Rochefort devrait réaliser plus de 11.000 vérifications pour sécuriser les données à caractère personnel.

Actions poursuivies ou reconduites

- La concertation collective des habitants en accompagnement des projets d'aménagements réalisés par la Ville (et la mise en place d'une commission de concertation sur l'aménagement de l'avenue Gambetta),
- La Gestion Relation Citoyen (GRC), la Ville suit de manière personnalisée plus de 1 500 demandes individuelles d'habitants,
- Actions ponctuelles de communication et de sensibilisation sur la propreté urbaine,
- Accompagnement de projets et d'initiatives de collectifs d'habitants (jardins familiaux/partagés, fête entre voisins, Fonds de Participation des Habitants, Espace Associatif Partagé...).

Restructurer les groupes scolaires

La restructuration du **groupe scolaire de la Galissonnière**, qui réunit les écoles maternelles et élémentaires sur le même site avec une restructuration du bâtiment élémentaire et une construction de nouvelles parties pour la maternelle, doit permettre aux élèves de rentrer dans les nouveaux locaux à la fin de l'année 2020.

Actions poursuivies ou reconduites

- Mise en œuvre d'un programme d'actions 2019 dans le cadre du PEL,
- Participation aux dispositifs partenariaux portés par le CCAS (Programme de Réussite Educative, Atelier santé ville) ou la CARO (Contrat de ville, Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance),
- Travaux d'entretien, de sécurisation et de mise aux normes dans les écoles,

- *Acquisition de mobiliers et de matériels pédagogiques,*
- *Déploiement des équipements informatiques dans les écoles (postes informatiques, vidéoprojecteurs, tablettes, écrans dans les salles...).*

Maintenir la qualité d'accueil du jeune enfant

Le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et pour l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes (0 17 ans) passent par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La Ville est soutenue dans cette volonté par la Caisse d'allocations Familiales à travers différents contrats, renouvelé pour la période 2018/2021 par le Contrat Enfance Jeunesse apportant un financement en conséquence.

En petite enfance, l'attention est portée sur **la complémentarité des modes de gardes** et sur les réponses apportées aux familles les plus fragilisées. **La mixité sociale** est un point fort des projets d'établissements de la crèche comme de la halte garderie et nécessite un accompagnement éducatif adapté au public plus vulnérable.

L'accompagnement éducatif se poursuit sur les écoles avec un **encadrement renforcé** pour l'accueil des enfants de moins de trois ans en toute petite section sur 3 établissements en zone sensible mais aussi par le soutien des projets de chaque classe, d'ateliers périscolaires et scolaires par des intervenants spécialisés. Un regard attentif sera porté au développement d'actions autour du numérique et scientifique dans le temps scolaire.

L'objectif pour 2020 est de maintenir la qualité d'accueil sur la base des capacités d'accueil actuelles tout en adaptant les pratiques professionnelles pour répondre aux besoins des enfants et de leur famille.

Lutter contre la désertification médicale

Une démographie médicale préoccupante : les retours croissants d'habitants, de touristes, de curistes et de nouveaux arrivants quant à l'impossibilité de trouver un médecin traitant sur le territoire communal, couplés à différents éléments de diagnostic préalablement identifiés indiquant une carence évidente de médecins généralistes sur le territoire, ont incité la CARO à engager une démarche santé de lutte contre la désertification médicale.

De nouvelles modalités de pratiques professionnelles chez les jeunes médecins : aujourd'hui, les jeunes médecins souhaitent travailler en équipe (projets collaboratifs et pluriprofessionnels), maîtriser leur emploi du temps pour laisser une part importante à la vie privée, être mobiles et ne plus investir dans la pierre. Aussi, face à ce constat, les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) semblent aujourd'hui être une réponse aux nouvelles pratiques.

Ainsi, sur la commune de Rochefort, un groupe de médecins et de paramédicaux s'est organisé en association, « Collectif Santé Rochefort Champlain », afin de s'investir dans un projet de santé commun validé par le comité régional de l'ARS en novembre 2019. Cette démarche a été complétée par la volonté de se regrouper au sein d'une MSP, avec 15 à 20 professionnels, dans l'ancienne crèche municipale, propriété de la ville de Rochefort. Les travaux seront portés par la commune qui louera les locaux au collectif des professionnels de santé. L'objectif étant de prévoir des cabinets médicaux supplémentaires pour pouvoir

accueillir des nouveaux médecins. L'ouverture est programmée pour l'été 2021 et le coût des travaux est estimé à 1,4 M€ HT.

Accompagner les habitants les plus fragiles

En 2020, le **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)** assure le développement de ses actions à destination des habitants les plus fragiles.

Ainsi l'accompagnement budgétaire et la prévention des expulsions en lien avec les services de l'Etat et les travaux de réhabilitation des Logements d'Extrême Urgence (LEU) se poursuivent, et le Programme de Réussite Educative (PRE) sera déployé à la rentrée 2020 sur le quartier de la Gélinerie.

Le traditionnel repas de Noël solidaire au Palais des Congrès le 25 décembre, ouvert à toutes les personnes en situation d'isolement social pour les fêtes, sera reconduit.

Les actions pour les aînés « Rochefort Séniors » se densifient avec deux après-midi dansants « chez Mylène » pour le carnaval et la semaine bleue, et des ateliers du « bien vivre à domicile » en partenariat avec l'ASEPT17.

Le pôle maintien à domicile (45 agents) intègre maintenant un service de portage de repas, et le Département participera au financement du service d'information des personnes âgées sur les dispositifs d'accompagnement au domicile et d'hébergement.

En revanche, la subvention de la Ville de Rochefort augmentera fortement en 2020 pour financer le service d'aide à domicile qui reste très déficitaire et pour lequel l'activité est de plus en plus concurrentielle, et pour les missions de service public dont certaines activités auprès des aînés ne seront plus financées par l'Etat.

Actions poursuivies ou reconduites

- Missions « logement ».

Soutenir le monde associatif

Jugeant les conditions et le coût de mise aux normes de la **Maison des associations** trop important, la Ville a décidé de vendre ce bâtiment et de proposer d'autres solutions d'hébergement aux associations et syndicats utilisant ce local.

Les solutions trouvées, sur des sites différents permettent d'optimiser des espaces, de renforcer la mutualisation et d'adapter la réponse à la typologie de la demande : espace avec bureaux pour un ou plusieurs salariés, espace d'activité, espace de stockage de matériel, espace d'archivage...

Ainsi, les **syndicats** seront relogés au **3^{ème} étage du Tribunal, courant 2020**, sur lequel la Ville réalisera différents aménagements : mise en conformité au regard des règles de sécurité, remise aux normes électriques, travaux de mise au propre et création de toilettes handicapés.

Les **associations de parents d'élèves, les Eclaireuses et Eclaireurs de France, Autisme 17, le club photo 17** sont et seront relogés dans l'aile sud de **l'école élémentaire Herriot**. Des travaux liés à l'accessibilité PMR (école et locaux associatifs) seront réalisés courant 2020.

Enfin, les **autres associations** seront relogées dans le **bâtiment « Europe »**, à proximité du gymnase de la Rochefortaise. Les travaux de réhabilitation seront conduits en 2020.

La FAVEC et la JCE, sections rochefortaises, ont rejoint le Rotary Club dans la **salle polyvalente Champlain**.

L'ensemble de ce dispositif permet également de répondre à des besoins associatifs non couverts jusqu'à présent.

Actions poursuivies ou reconduites

- Subventions aux associations et clubs sportifs

Gérer et entretenir le patrimoine communal

Dans le cadre de son **Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap)** 2015-2024, la Ville s'est engagée dans un programme de travaux global de 4M€ pour rendre accessible l'ensemble des Etablissements Recevant du Public de la Ville pour les handicaps moteurs, visuels, auditifs et cognitifs. Sont aménagés les accès, les accueils, les escaliers, ascenseurs, cheminements intérieurs et extérieurs, les sanitaires, les salles de réception, la signalétique, etc.

En 2020, notamment, les **écoles Guérineau et Herriot** seront équipées d'ascenseurs et les sanitaires seront rendus accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite. Les vestiaires du **gymnase Saint-Exupéry** feront également l'objet d'un réaménagement complet de l'espace.

La Ville de Rochefort va réaliser un **diagnostic immobilier** permettant de recenser l'ensemble du patrimoine bâti de la collectivité, d'en faire l'inventaire exhaustif et d'analyser les dispositions techniques afin d'établir un plan d'investissement pluriannuel et la priorisation des travaux nécessaires sur chaque bâtiment.

En matière de patrimoine remarquable et suite aux importantes dégradations de la voute de la nef de **l'Eglise Saint-Louis**, une étude approfondie a été menée en 2015 préconisant les travaux permettant de réhabiliter complètement l'édifice. Les trois premières tranches de travaux se concentrent sur la voute, les parois de la nef ainsi que le sol en pierre et le remplacement du chauffage. La livraison complète du chantier est attendue pour 2021. Pour ce projet, la Ville de Rochefort a bénéficié d'un prêt à taux zéro par la Banque des Territoires.

Concernant la **gestion du patrimoine de la commune**, il s'agit d'optimiser les acquisitions foncières nécessaires aux projets de développement de la Ville et de procéder aux cessions d'une partie de son patrimoine en le valorisant. La commune est propriétaire d'une parcelle à Vaux-sur-mer qui devrait faire l'objet d'un compromis en 2020 ainsi que le bâtiment de la Maison des Associations actuelle rue Pujos.

Actions poursuivies ou reconduites

- *Déploiement de systèmes d'accès à badges pour les bâtiments communaux*
- *Remplacement de blocs de secours électriques dans plusieurs bâtiments*
- *Cessions de terrains ou de bâtiments*
- *Restauration du mur d'enceinte du cimetière et des monuments funéraires*

Faire de la valeur culturelle et patrimoniale un moteur pour le rayonnement de la Ville

Restaurer la Maison de Pierre Loti

Le projet de restauration se divise en trois opérations distinctes, pour une enveloppe globale totale d'environ 10 millions d'euros :

Les trois programmes opérationnels sont les suivants :

- **le plafond de la mosquée** (travaux d'urgence, de confortement et de sauvegarde),
- **la mise en sécurité des abords** (bâtiments annexes et mitoyens, n°137 et 143, à la maison historique),
- **la rénovation de la maison historique** (bâtiments n° 139 et 141, classés au titre des MH) comprenant également la restauration des collections labellisées Musées de France.

L'année 2019 a permis de finaliser le programme global et le lancement des travaux de la mosquée (fin des travaux prévue à 12 mois) et de la mise en sécurité des abords (fin des travaux prévue pour 2021).

Le projet sur la maison historique va entrer en 2020 dans une phase plus opérationnelle et visible et sera accompagné par une communication soutenue auprès du grand public, avec notamment la refonte du site internet dédié au chantier de restauration, une communication sur les bâches de chantier...

Accompagner le projet Arsenal des Mers

Le projet « **Arsenal des Mers** » a été lancé officiellement le 5 juillet 2019 au retour de l'Hermione et certaines actions ont déjà été mises en œuvre :

- La **création de la structure d'exploitation** : l'association Arsenal des Mers,
- La mise en vente d'une tarification commune via un **billet unique**,
- La **communication** de la nouvelle offre,
- L'installation d'une **signalétique** commune et d'une **scénographie** provisoire,
- L'écriture d'un **récit commun** et la proposition d'un comité d'experts,
- L'offre culturelle via un programme d'**animations quotidiennes**,
- La mise à disposition d'une **application mobile, jeu interactif**,
- Le **lancement du marché pour le parcours nocturne**.

Un premier bilan provisoire de l'été fait apparaître que les visiteurs découvrent plus d'activités pendant leurs visites avec une augmentation de 24% par rapport à 2018 (146 938 visites en été 2019, 118 404 en 2018).

En 2020, l'essentiel des actions engagées se portera en particulier sur :

- l'offre du site :
 - la réalisation et l'ouverture du parcours nocturne,
- la mise en valeur du site et sa valorisation patrimoniale par :
 - la reprise et l'amélioration des éclairages extérieurs,
 - les études de réaménagement et de préservation du môle central,
- la mise à niveau des conditions d'accueil et de services aux visiteurs, notamment grâce à :
 - la mise en service d'un espace dédié à la billetterie près de la porte du Soleil,
 - l'installation d'une boutique,
 - le renouvellement de l'offre de restauration,
 - l'optimisation de la circulation et du stationnement des véhicules sur le site,
 - l'amélioration des parcours piétons,
 - le renforcement des sanitaires, y compris pour les personnes à mobilité réduite.

Renforcer l'attractivité du musée Hèbre de Saint-Clément

Une nouvelle exposition sera présentée en début d'année 2020 à partir du travail photographique de Stephan Thiéblemont afin de faire découvrir au public le mode de vie et l'histoire de ce clan de l'île de Maré. **L'exposition « Le Jardin d'Adraï »** valorise l'un des thèmes principaux du musée Hèbre : les cultures de l'aire Pacifique, notamment la Nouvelle-Calédonie et les communautés Kanak.

Cette exposition lancera la programmation 2020 du musée, consacrée au Pacifique et à la rencontre avec l'Autre, avec l'accueil à partir de juin de **l'artiste maori Georges Nuku** qui présentera **l'installation Autour du monde** réinterprétant les dessins et lithographies réalisés au XIXe siècle. Celle-ci est un hommage aux voyages de Jules Dumont d'Urville en Océanie qui furent des expériences scientifiques autant qu'artistiques. En effet, ces périple ont été l'occasion de créer une extraordinaire iconographie des populations du Pacifique et particulièrement des Maoris, chers à Dumont d'Urville.

L'opération nationale **C'est mon patrimoine !**, lancée par le Ministère de la Culture à destination des enfants et adolescents (6-18 ans) issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville, a pour objectif principal de sensibiliser ce public aux musées et aux patrimoines, tout en permettant aux jeunes et à leurs familles de s'approprier de façon originale les lieux patrimoniaux, leur histoire et leurs collections.

Le service éducatif du musée Hèbre a participé à l'appel à projets en 2019, en mettant en place trois mini-stages de trois jours, en proposant un projet axé sur les arts numériques : la vidéo et la radio. Les films conçus et réalisés par les jeunes, avec le soutien de la société de production Koala Prod. et de la Web Radio du collège La Fayette de Rochefort, ont été présentés au public lors des Journées du Patrimoine 2019.

2020 est l'année de réouverture du Pont transbordeur après 4 années de travaux. Pour faire résonner cet événement dans la ville, un programme de visites et d'expositions est mis en place tout au long de l'année, d'avril aux Journées Européennes du Patrimoine (JEP), et notamment une exposition temporaire au rez-de-chaussée du Musée Hèbre en préfiguration de l'espace Forum du CIAP, sur **les projets de franchissement de la Charente** qui débutent dès les années 1830 jusqu'à la proposition de pont à transbordeur par Ferdinand Arnodin.

Communiquer sur le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

La Ville de Rochefort travaille depuis 2017, avec le concours de l'Etat, à l'élaboration d'un **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)** pour offrir à ses habitants et aux futures générations un cadre de vie de grande qualité.

Ce document d'urbanisme s'appliquant dans un Site Patrimonial Remarquable (ancien secteur sauvegardé) est voué à remplacer le Plan Local d'Urbanisme sur le centre ancien à l'horizon 2020. Instrument de gestion des quartiers anciens, il doit conjuguer mise en valeur du patrimoine et évolution urbaine.

Une brochure présentant les caractéristiques architecturales du centre ancien, renseignant sur les procédures, les autorisations et les aides et donnant des clés « pour bien faire » par rapport à la réglementation, sera remise à chaque habitant, propriétaire bailleur ou occupant souhaitant mener des travaux en centre ancien ainsi qu'aux professionnels du bâtiment – agents immobiliers, notaires, artisans.

Offrir des hébergements touristiques de qualité

Le **camping municipal « Le rayonnement »** a pratiquement atteint le maximum de fréquentation autorisé. Les efforts qualitatifs portent leurs fruits, le positionnement correspond parfaitement aux clientèles cibles. La prestation proposée se situe dans un rapport qualité/prix très apprécié. Les agréments et labels obtenus : trois étoiles, qualité tourisme, tourisme et handicap, clef verte, écolabel européen, accueil vélo.

Les travaux d'amélioration prévus en 2020 devraient concerner **la clôture** sur rue, la peinture des **façades du sanitaire principal**, le renouvellement du parc locatif de mobil homes et leur raccordements aux réseaux ainsi que le renouvellement du **parc de vélos en prêt**.

Poursuite des études pour la réalisation d'un nouveau forage thermal

L'Établissement Thermal est aujourd'hui alimenté par deux forages d'eau minérale, le forage F2 Bonnet, en capacité de fournir un débit maximum de 15 m³/h et le forage F3 Empereur dont le débit d'exploitation maximum est fixé à 50 m³/h.

Le forage F2 est très instable d'un point de vue qualitatif et ne constitue pas, à lui seul, un secours.

Ainsi, afin d'optimiser l'exploitation de la ressource en eau thermale, que ce soit d'un point de vue quantitatif ou qualitatif, il est envisagé la création d'un nouveau forage qui devra suppléer le forage F3 Empereur 2.

Son positionnement sera arrêté à l'issue des conclusions de l'étude sismique, réflexion dont l'objectif est d'obtenir une vision 3D de la couche géologique dans laquelle est stockée l'eau thermale. La finalisation de cette étude est prévue en février 2020 et la durée estimée, pour la mise en exploitation d'un forage d'eau minérale dans le respect de la réglementation en vigueur, est de 3 ans :

- réalisation de l'ensemble des études règlementaires avant d'envisager la réalisation du forage de reconnaissance,
- homologation du forage, après 1 an d'essai avec pompage en continu, puis autorisation pour un usage thermal.

Redynamiser le centre-ville

Soutenir et développer l'attractivité du centre-ville

En 2019, la Ville et la CARO ont défini les orientations stratégiques du programme de redynamisation du centre-ville et bénéficient, depuis mi 2019, comme le permet la loi ÉLAN, d'une **Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)** sur des secteurs d'intervention comprenant notamment le centre ancien et ses abords, le secteur de la gare, l'ensemble de l'ancien arsenal, le site du pont transbordeur. Ce dispositif, qui offre de nouveaux outils juridiques et fiscaux, va permettre de soutenir et de faciliter les projets œuvrant en faveur de la revitalisation du centre-ville.

Ainsi, en sus des opérations en cours, le programme d'action global et pluriannuel de l'ORT sera élaboré par la Ville, la CARO et ses partenaires, début 2020. Il intégrera notamment **la requalification de l'Arsenal des Mers, la restauration de la Maison de Pierre Loti, l'aménagement des abords du Pont Transbordeur, la création du technopôle d'innovation sur la ZAC de l'Arsenal, le développement d'un pôle de formations supérieures, la création d'une Maison de santé, d'un centre de santé, des actions en faveur des commerces de centre-ville, la reconversion des friches hospitalières, et surtout l'amélioration de l'habitat ancien dans le cadre de l'OPAH-RU** qui constitue une opération prépondérante.

En complément, au titre du dispositif Action Cœur de Ville, Action Logement offre des financements pour soutenir la production d'une offre locative nouvelle conventionnée dans le parc privé. De même, le dispositif « Denormandie » ouvre, depuis mars 2019, la possibilité aux opérateurs de bénéficier d'aide fiscale à l'investissement locatif pour la rénovation de logements anciens sur l'ensemble des zones de bâti continu de Rochefort, périmètre qui devrait être étendu à l'ensemble du territoire communal dans le cadre de la Loi de Finances pour 2020.

Actions poursuivies ou reconduites

- *Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)*

Animer la Ville

La commune poursuivra sa politique d'animation avec **de nouveaux programmes la reconduction de nombreuses manifestations organisées ou soutenues par la Ville** : Parade vénitienne, Fête de la Musique,

feu d'artifice et bal du 13 juillet, soirée mousse, journée Guinguette, soirée DJ, concerts, soutien au Festival Stéréoparc, patinoire...

En 2020, la CARO accueillera le **Tour de France** qui fait étape en Charente-Maritime les 6, 7 et 8 juillet. Le 7 juillet, l'étape 10 relie Oléron (Le Château d'Oléron) à l'île de Ré (Saint-Martin-de-Ré) en passant par Rochefort Océan : Moëze, Soubise, Échillais, Rochefort, le Vergeroux, St-Laurent-de-la-Prée... Le Département portera l'organisation au niveau de la Charente-Maritime et la Ville de Rochefort sera sollicitée pour adapter certains aménagements pour les coureurs (potelets, coussins Berlinois, trottoirs...)

Les **prescriptions en matière de sécurité publique** imposées par la directive Vigipirate et la mise en œuvre d'une prévention des risques réglementaire (inondations, incendie, plan de secours...) nécessitent d'assurer des missions supplémentaires pour les postes de secours et le gardiennage selon les exigences des services de l'Etat et de la Préfecture.

Manifestations	Dates
Une Journée au Jardin	24 mai
Fête des Voisins	29 mai
Inauguration Pont Transbordeur	30 et 31 mai
Parade vénitienne	6 et 7 juin
Festival de la Marionnette	13 et 14 juin
Fête de la Musique	21 juin
Soirée DJ	3 ou 4 juillet
Jeunesse en Fête	4 juillet
Tour de France (passage par Rochefort)	7 juillet
Journée Guinguette (Tour de France)	7 juillet
Fête Nationale : défilé + feu d'artifice + bal	13 juillet
Festival Stéréo Parc	17 et 18 juillet
Soirée Mousse	31 juillet
Fêtes Polynésiennes	8 et 9 août
Concert Place Colbert	28 août
Forum des Associations	12 septembre
Course Octobre Rose	10 octobre
Marché de Noël	décembre
Patinoire	Décembre/janvier

ZOOM SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2020

La ville de Rochefort continue ses efforts pour conserver une situation financière favorable pour financer ses projets ambitieux initiés depuis 2014.

Les dotations de l'Etat seront quasi-stables et les dotations de péréquation augmenteront. Ainsi, en dépit d'une section de fonctionnement contrainte, **les taux de fiscalité ne seront pas augmentés en 2020 pour la 4^{ème} année consécutive.**

Les **charges à caractère général diminueront en 2019** du fait des transferts de compétences mais les services s'attacheront néanmoins à réorganiser et à faire évoluer certaines activités.

Les **subventions aux associations seront stables en 2020** excepté pour le **CCAS dont la subvention augmentera très fortement en 2020** pour assurer les activités de prestations d'aide à domicile et pour financer le désengagement des partenaires sur cette structure.

Une subvention sera en outre accordée à l'AAPIQ pour l'organisation de la **Maison France Service** qui exercera des missions d'accueil et de médiation entre les publics reçus et les différents services partenaires.

Les **charges de personnel** diminueront du fait de la création des services communs mutualisés des archives et de certains services techniques dont les agents seront transférés à la CARO. Hors transfert, ces charges seront en augmentation du fait des mesures d'ordre national, du Glissement Vieillesse Technicité et de la politique sociale favorable de la Ville de Rochefort.

Ainsi, compte tenu de ces efforts pour dégager des marges de manœuvre, **l'autofinancement se maintient au même niveau qu'en 2019**, permettant à la Ville de financer une partie de ses dépenses d'investissement.

Eu égard au niveau très élevé des investissements prévus en 2020, **le besoin de financement par emprunt sera plus important cette année.**

Cependant, l'objectif reste de contenir l'encours de dette d'ici à la fin 2020, grâce aux notifications de subventions qui interviendront en cours d'année et à la reprise du résultat de clôture 2019 qui sera majoritairement affecté au désendettement.

L'enveloppe globale affectée aux investissements dépassera le montant qui était prévu en 2019 pour permettre de concrétiser les nombreuses opérations en cours :

- **la restauration de la Maison Pierre Loti** (plafond de la mosquée, sécurisation des abords, rénovation de la maison historique et des collections)
- la participation au projet communautaire de **l'Arsenal des mers et l'ouverture du parcours nocturne,**
- **la poursuite de l'aménagement du boulevard Pouzet avec la poursuite des travaux de la rue Paul Morchain,**
- **le regroupement des écoles maternelle et élémentaire de la Gallissonnière,**
- **l'amélioration des locaux des associations de la Ville de Rochefort** relocalisées sur l'école Herriot, l'ancien tribunal, le bâtiment Europe...,

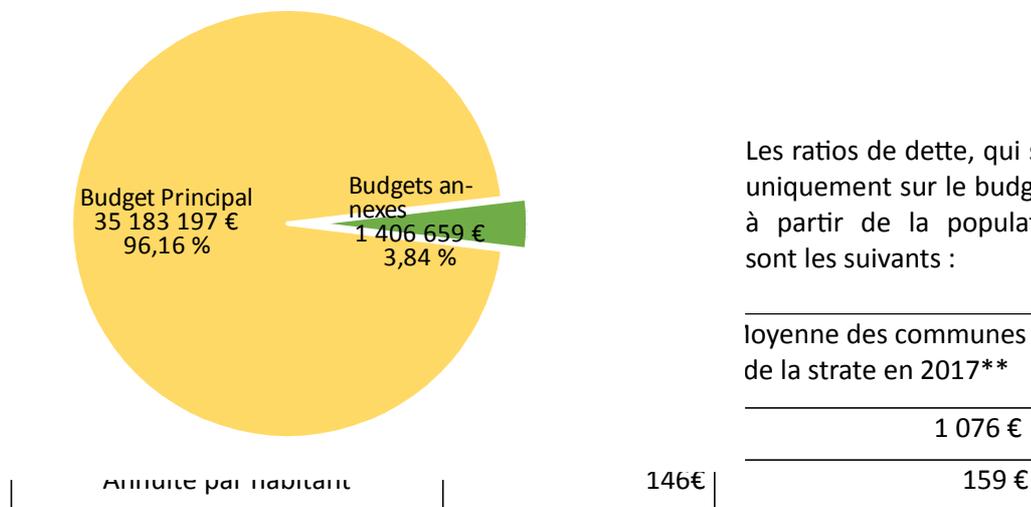
- **la construction de 2 terrains de padel et les locaux et vestiaires pour le tennis, squash et padel, 1^{er}** projet d'installations couvertes en ex-Poitou-Charentes,
- **la poursuite du développement des Thermes** avec la géolocalisation du futur forage,
- la requalification des **abords du Quai aux Vivres**.

ANNEXES

Annexe 1 : Structure de la dette

La dette de la Ville de Rochefort

Au **1^{er} janvier 2020**, l'encours de la dette de la Ville de Rochefort s'établit à 30,348 M€ ainsi répartie sur 5 budgets :



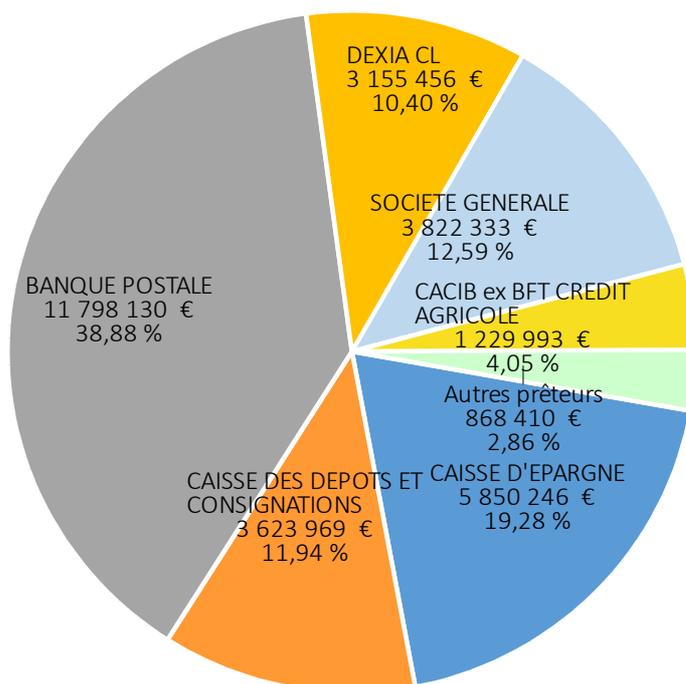
* Population totale INSEE selon le dernier recensement = 24 894 habitants

**Source : Direction Générale des Finances Publiques (dernières statistiques connues pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants - année 2017)

Le délai de désendettement de la Ville de Rochefort, constaté au dernier compte administratif 2018, est de 4,8 années contre 7 années en 2014.

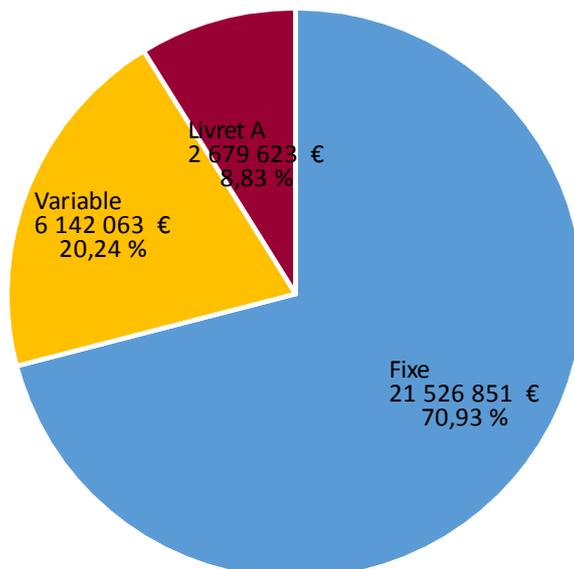
La dette de la Ville de Rochefort est composée de 45 lignes d'emprunt, qui se répartissent auprès de 5 principaux prêteurs comme suit :

Répartition par prêteur au 1er janvier 2020



La ventilation de la dette de la Ville de Rochefort par type de risque est la suivante :

Répartition par type de risque au 1er janvier 2020



Compte tenu de cette répartition du risque très largement à taux fixe, il est recommandé que la Ville emprunte davantage à taux variable sécurisé. Ceux-ci permettent en effet une gestion active de la dette plus

dynamique (car non adossés à des indemnités de remboursement anticipé) et de baisser le taux moyen de la dette.

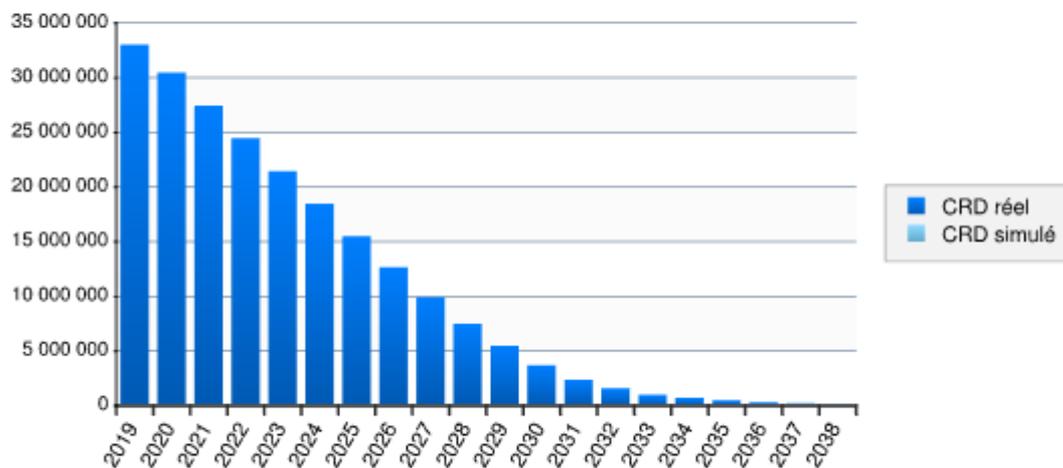
Type	Taux moyen
Fixe	2,67%
Fixe à phase	0,77%
Variable	0,44%
Livret A	1,38%
Taux moyen	1,89%

La typologie de la dette de la Ville de Rochefort

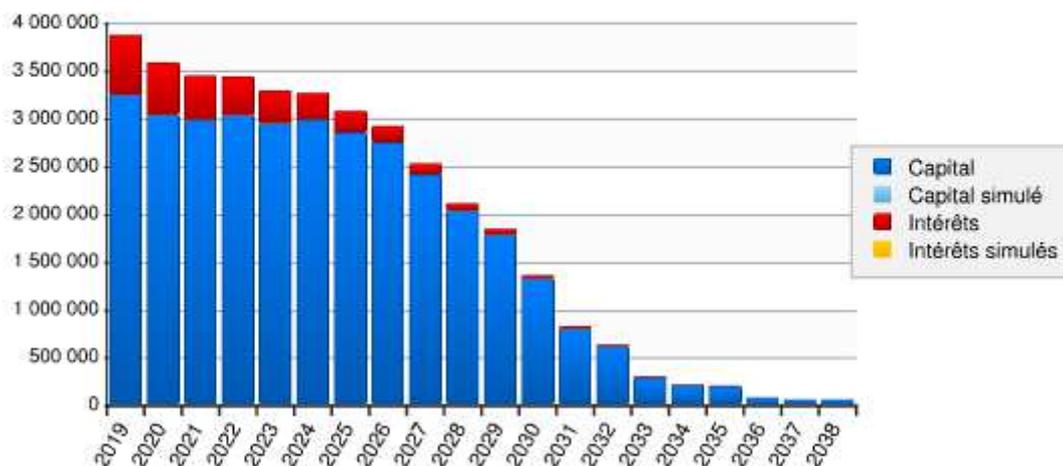
Au regard de la « *Charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales* » dite charte GISSLER, la dette de la Ville de Rochefort est classée à 100 % en 1A (soit un niveau de risque le plus faible possible, tant sur la structure que sur l'indice sous-jacent).

L'extinction de la dette de la Ville de Rochefort

Evolution du CRD



Flux de remboursement



En raison du profil des flux de remboursement de la Ville, à chaque fois qu'un nouvel emprunt sera contracté, l'annuité sera impactée. En effet, les emprunts contractés par la Ville restent assez jeunes. Ainsi, la courbe naturelle de désendettement tarde à s'infléchir, et ne franchira la barre des 2,5 M€ annuels qu'en 2027.

Pour information :	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Montant annuel emprunté par la Ville sur le budget principal	2 848	2 210	2 700	3 000	1 780	2 069	687

De plus, la dette remboursée par la CARO au titre des zones d'activités économiques (ZAE) arrive à terme en 2020, alors que les emprunts correspondants ont été renégociés par la Ville de Rochefort il y a plusieurs années. De fait, même si la Ville ne souscrivait plus aucun emprunt, elle se désendetterait mais l'annuité nette restant à sa charge ne diminuerait que progressivement.

Montants en K€	2020	2021	2022
Annuité remboursée par la Ville tous budgets confondus	3 584	3 450	3 438
Annuité versée par la CARO	18	0	0
Solde net à la charge de la Ville de Rochefort	3 602	3 450	3 438

Annexe 2 : Les autorisations de programme

TABLEAU DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT CONFORME A LA DECISION MODIFICATIVE N°2 2019
(CE TABLEAU SERA REACTUALISE LORS DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020)

CODE OPERATION CIRIL	AUTORISATION DE PROGRAMME		CRÉDITS DE PAIEMENTS			
	BUDGET PRINCIPAL	Montant AP	Crédits de Paiement antérieurs	Budget total 2019	2 020	2021 et suivant
	Grands projets					
SAINTCHARL	Ancien hopital civil	2 700 000,00	1 021 444,38	85 284,02	30 000,00	1 563 271,60
SECSAUV	Secteur Sauvegardé de Rochefort	329 204,00	242 803,50	78 581,00	7 819,50	0,00
THERMESAMO	AMO des Thermes et indemnisation des candidats évincés (HT)	300 637,50	48 609,22	118 802,12	133 226,16	0,00
FORAGEF4	Création Forage F4 (HT)	2 250 000,00		240 000,00	1 485 000,00	525 000,00
OPAHRU	Participation OPAH RU	115 000,00		12 000,00	23 000,00	80 000,00
APCITERGIE	Démarche Cit'Ergie	728 748,00		193 748,00	355 000,00	180 000,00
	Aménagement urbain					
QUAI VIVRE	Abords du Quai aux Vivres	1 300 000,00	312 195,38	215 024,54	656 370,00	116 410,08
POUZET	Boulevard Pouzet	1 167 924,00		796 717,60	371 206,40	0,00
BATEUROPE	Batiment Europe	500 000,00		17 800,00	482 200,00	0,00
	Culture					
PIERRELOTI	Maison de Pierre Loti - Nouveau projet	9 755 400,00		865 064,00	2 138 669,00	6 751 667,00
ANAMAN	Scénographie ANAMAN	211 200,00		20 000,00	191 200,00	0,00
	Enfance					
GALISSONIE	Regroupement des écoles Galissonnière	1 700 000,00	1 776,00	516 522,00	1 181 702,00	0,00
	Sports					
PADEL	Padel	1 419 988,13	5 988,00	164 185,13	1 249 815,00	0,00
GYMDELPEIX	Gymnases Delpeix	1 050 000,00	469,20	674 771,04	374 759,76	0,00
	Espaces verts					
SERRES	Construction Centre Horticole	1 200 000,00	1 055 192,79	85 907,30	58 899,91	0,00
FISAC	FISAC	460 613,00	233 708,89	116 154,50	20 000,00	90 749,61
B2.2 - AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT						
CODE OPERATION CIRIL	AUTORISATION D'ENGAGEMENT		CRÉDITS DE PAIEMENTS			
	BUDGET PRINCIPAL	Montant AE		Budget total 2019	2 020	2021 et suivant
AECITERGIE	Démarche Cit'Ergie	54 000,00		19 500,00	24 500,00	10 000,00

Annexe 3 : Éléments relatifs à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à la ville de Rochefort

Sommaire

Structure de l'effectif

Mobilité

Formation

Retraite

Rémunération

Organisation du temps de travail et articulation vie professionnelle et vie personnelle

Conditions de travail

Évolution de carrière

Représentation des personnels

Remarques

- Les chiffres autres que ceux de la collectivité sont issus du rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique. DGAFP 2017 - Données au 31 décembre 2015.
- Les chiffres relatifs à notre collectivité se rapportent aux années 2018 et 2019 et concernent, sauf mentions contraires, les agents titulaires et stagiaires.

Sources juridiques

Loi 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels de la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant dispositions relatives à la fonction publique.

Loi 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Annexe du décret n° 2013-1313 du 27 décembre 2013, et annexe 1 du protocole d'accord du 8 mars 2013 : liste des indicateurs contenus dans six domaines et devant figurer au rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Introduction

L'article 61 de la loi du 4 août 2014 a introduit trois articles dans le Code Général Des Collectivités Territoriales (L. 2311-1-2, L. 3311-3 et L. 4311-1-1) instituant, à la charge des collectivités, et notamment des communes de plus de 20 000 habitants, une obligation d'information sur la situation en matière d'égalité des sexes.

Ainsi, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire doit présenter un rapport sur « la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ».

Le présent rapport ne concerne que « la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité » et est relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il comporte des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle. Il est présenté chaque année au comité technique.

Ces différents thèmes sont détaillés dans le présent rapport afin de développer la connaissance objective de la situation comparée des femmes et des hommes au sein de la collectivité.

Enfin, le bilan social 2017 retrace aussi ces éléments, concernant la collectivité en tant qu'employeur, et a été remis à la DGCL. Il complète les informations fournies dans le présent document.

Structure de l'effectif

- **Taux de féminisation**

Au 1er janvier 2019, pour 355 agents titulaires et stagiaires, 195 étaient des femmes soit 54,9 %, et 160 des hommes (45,07 %).

Ce taux est de :

- 61 % dans la fonction publique territoriale,
- 55 % dans la fonction publique de l'État,
- 78 % dans la fonction publique hospitalière,
- 46 % dans le secteur privé.

- **Par catégorie hiérarchique**

Au 1er janvier 2019, à la ville :

- 44,5 % des agents de catégorie A sont des femmes,
- 50 % en catégorie B,
- 56,18 % en catégorie C.

Ce taux est de :

- Dans la FPT : 62 % en catégorie A, 63 % en catégorie B (principalement dans les filières sociale et administrative) et 61 % en catégorie C,
- Dans la FPE : 62 % en catégorie A (46 % des personnels civils hors enseignants), 42 % en catégorie B et 53 % en catégorie C.

- **Dans les emplois de direction**

A la ville au 30 septembre 2019 :

La direction générale est composée de 4 personnes : 2 femmes et 2 hommes dont :

- le poste de DGS mutualisé avec la CARO occupé par une femme,
- 2 postes de direction mutualisés (1 femme, 1 homme).

Le directeur de cabinet est un homme.

Les postes de direction non mutualisés (hors direction générale), sont au nombre de 7 : 6 hommes (85,7%) et 1 femme (14,3 %), et 4 postes de directions mutualisées sont occupés par deux femmes et deux hommes.

Le pourcentage de femmes dans des postes de direction (A+) est de :

- 52 % dans la fonction publique territoriale,
- 39 % dans la fonction publique de l'État,
- 47 % dans la fonction publique hospitalière.

- **Par filières**

Au 1^{er} janvier 2019, les taux de féminisation par filière au sein des services de la ville sont les suivants :

- Filière administrative : 82,81 %,
- Filière animation : 69,23 %,
- Filière culturelle : 60 %,
- Filière sociale : 100 %,
- Filière Police : 20 %,
- Filière sportive : 57,14 %,
- Filière technique : 37,73 %.

Dans la FPT : les filières les plus féminisées sont les filières sociale et médico-sociale (9 femmes sur 10), administrative (82 %), médico-technique (77 %), animation (72 %). Les moins féminisées sont incendie et secours (5 %), sécurité - police municipale (22 %).

Dans la FPE : Les ministères les plus féminisés sont l'Éducation nationale de l'enseignement supérieur et la recherche et les ministères sociaux respectivement 67 % et 71 %. Les moins féminisés sont la défense (22%) et l'intérieur - outre-mer (29%).

Dans la FPH : les filières administrative (90 %) et soignante (87%) sont majoritairement féminines, alors que la filière « technique ouvrière» ne compte que 35 % de femmes.

- **Par âge**

Dans la fonction publique, la moyenne d'âge des femmes est de 43,2 ans et des hommes est de 43 ans.

A la ville, au 1^{er} janvier 2019, elle est de 49,57 ans pour les femmes et de 47,6 ans pour les hommes.

Dans la fonction publique territoriale : 45,1 ans pour les femmes et 44,8 ans pour les hommes.

Dans la fonction publique de l'État : 43 ans pour les femmes et 41,8 ans pour les hommes.

Dans la fonction publique hospitalière : 41,2 ans pour les femmes et 43,3 ans pour les hommes.

- **Travailleurs handicapés**

Dans la fonction publique, 60% des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés sont des femmes.

A la ville en 2018 : les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (titulaires et contractuels) sont à 48.7 % des femmes, (19 femmes) et 51.28 % des hommes (20 hommes).

Dans la fonction publique territoriale : 54 % sont des femmes

Dans la fonction publique de l'État : 58 % sont des femmes

Dans la fonction publique hospitalière: 76 % sont des femmes.

- **Recrutements 2018 après jurys**

Intitulé du poste	Catégorie du poste	Nombre de candidats reçus		Sexe du candidat retenu
		Femmes	Hommes	
Agent entretien locaux sportifs	C	4	0	F
Agent entretien et maintenance des locaux	C	1	12	M
Agent état civil	C	18	1	F
Agent portuaire	C	0	5	H
Agent propreté urbaine	C	0	6	H
Agent propreté urbaine	C	0	7	H
Assistant administratif direction des affaires culturelles	C	7	0	F
Agent gardien veilleur camping	C	3	19	H
Chargé d'opération du bâtiment	B	1	3	H
Auxiliaire de puériculture	C	12	0	F
Directrice multi accueil petite enfance	A	5	0	F
Maitre-nageur sauveteur	B	0	7	H
Agent accueil et entretien piscine		4	0	F

Sur les 13 recrutements externes effectués à la ville, (hors contrats aidés) 46% des postes ont été pourvus par des femmes. Elles représentaient 47.8 % des candidats.

Dans la FPE, en 2015, 36 976 recrutements externes ont été effectués, dont 64 % de femmes.

- **Départs d'agents titulaires de la ville**

2018	Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Démission	B	/	/	/
	C	1	/	/
Licenciement	/	/	/	/
Retraite	B	/	2	2
	C	3	7	10
Mutation	A	1	0	1
	B	0	1	1
	C	2	1	3
Décès	/	/	/	/
Disponibilité	C	/	2	/
Transfert / Mutualisation agents titulaires	A	0	4	4
	B	13	11	24
	C	7	21	28

2019	Catégorie	Femmes	Hommes	Total
Démission	C	1	/	1
Licenciement	C	/	/	/
Retraite	A	/	/	/
	B	/	/	/
	C	3	7	10
Mutation	A	2	/	2
	C	4	1	5
Décès	/	/	/	/
Disponibilité	/	/	3	3
Transfert / Mutualisation agents titulaires	A	/	/	/
	B	/	/	/
	C	/	/	/

4,5 % des agents de la fonction publique ont changé d'employeur entre 2014 et 2015, 4,5 % de femmes et 4,4 % d'hommes.

Formation

- **Nombre de jours de formation en 2018 (titulaires et contractuels)**

A la ville : 782 jours de formation suivis, 374 jours par les femmes (soit 47,8 %) et 408 jours par les hommes (soit 52,2 %).

Dans la fonction publique d'État : les agents des ministères (hors enseignement) ont eu en moyenne 8 jours de formation, autant pour les femmes que pour les hommes.

Type de formation	Catégorie hiérarchique	Nombre de jours de formation Femmes	Nombre de jours de formation Hommes
Intégration	A	/	/
	B	/	1
	C	4	7
Professionnalisation tout au long de la carrière	A	9	18
	B	51	62
	C	279	300
Perfectionnement	A	3	1
	B	/	/
	C	8	5
Professionnalisation 1 ^{re} emploi	A	/	3
	B	1	/
	C	2/	3
Préparation concours	A	/	/
	B	4	4
	C	13	4
TOTAL		374	408

- Le nombre de jours de formation en 2019 (titulaires et contractuels) sera communiqué lorsque l'année complète sera écoulée.

Retraite

- **Demande de pension des agents titulaires**

A la ville en 2018 : 12 demandes de retraite pour 3 femmes (25 %) et 9 hommes (75 %).

En 2019 : 10 demandes de retraite pour 3 femmes (30 %) et 7 hommes (70%).

Type de retraite	2019		2018	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Carrière longue	2	2	0	7
Age légal	1	2	2	1
Limite d'âge	0	0	0	0
Invalidité	0	2	1	1
Handicap	0	1	0	0

Dans la fonction publique territoriale : sur 36 400 titulaires dont la pension entre en paiement en 2016, 53% étaient des femmes.

Dans la fonction publique de l'État : 56 % étaient des femmes (sur les 41 700 pensions).

Dans la fonction publique hospitalière : 77 % de femmes sur les 22 800 pensions.

- **Montant des pensions**

A la ville :

2019 :

Catégorie	Sexe	Montant moyen mensuel brut par agent
A	F	Aucun agent concerné
	H	Aucun agent concerné
B	F	Aucun agent concerné
	H	Aucun agent concerné
C	F	1 373 €
	H	994 €

Sur les 10 situations, la pension moyenne mensuelle brute pour les femmes est de 1 373€ et de 994 € pour les hommes.

2018 :

Catégorie	Sexe	Montant moyen mensuel brut par agent
A	F	Aucun agent concerné
	H	Aucun agent concerné
B	F	Aucun agent concerné
	H	2 agents concernés*
C	F	1 069 €
	H	1 380 €

* pour des raisons de confidentialité, il n'est pas possible de mentionner de montant.

Sur les 10 situations en catégorie C, la pension moyenne mensuelle brute pour les femmes est de 1 069 € et de 1 380 € pour les hommes.

Ces chiffres traduisent les effets de carrière, de durée et de temps de travail des agents qui ont un effet direct sur les traitements perçus en activité.

Au 31 décembre 2016 :

Dans la fonction publique territoriale : les pensions mensuelles brutes s'élèvent en moyenne à 1 208 € pour les femmes et 1 377 € pour les hommes.

Dans la fonction publique de l'État : (pensions civiles) 2 096 € pour les femmes et 2 478 € pour les hommes.

Dans la fonction publique hospitalière : 1 538 € pour les femmes et 1 624 € pour les hommes.

Rémunération

- **Salaire net mensuel moyen des agents titulaires (CNRACL) au mois de novembre 2018**

Salaire moyen net *	Femmes	Hommes	Moyenne
C	1 432 €	1 539 €	1 481 €
B	2 092 €	2 188 €	2 140 €
A	2 622 €	3 244 €	2 972 €
Salaire moyen A/B/C	1 547 €	1 713 €	1 624 €

* remarque : le net à payer de certains agents inclus des participations à des mutuelles et à des titres restaurants.

En 2015 :

Dans la fonction publique territoriale : les salaires nets moyens s'élèvent à 1 813 € pour les femmes et à 1 998 € pour les hommes

Dans la fonction publique de l'État : Le salaire net mensuel est de 2 338 € pour les femmes et 2 733 € pour les hommes

Dans la fonction publique hospitalière : dans le secteur hospitalier public de 2 114 € pour les femmes et 2 673 € pour les hommes

Dans le secteur privé, il est de 1 986 € nets pour les femmes et 2 438 € pour les hommes.

- **Bénéficiaires de la NBI au 30 septembre 2019**

Nombre de bénéficiaires	de			Total
	A	B	C	
Femmes	4	10	59	73
Hommes	5	9	17	31
Total	9	19	76	104

La NBI accueil du public est attribuée à 38 femmes et 7 hommes, celle d'encadrement de proximité d'une équipe d'au moins 5 agents à 7 femmes et 10 hommes.

Le nombre de points cumulés de NBI est de 865 pour les 73 femmes soit 11,8 points en moyenne, pour les 31 hommes 460 points de NBI soit 14,8 points en moyenne. Il est précisé que les points attribués de NBI obéissent à une réglementation nationale.

- **Primes au 30 /11/2018 des agents titulaires**

Au 30/11/2018 : 182 femmes et 161 hommes ont perçu une prime mensuelle. Elle est en moyenne de 257,36 € pour les femmes et 280,43 € pour les hommes.

Organisation du temps de travail et articulation vie professionnelle et vie personnelle

- **Temps plein au 1er janvier 2019**

171 femmes et 159 hommes travaillent à temps plein soit 93 % des agents titulaires.

- **Temps partiel au 1^{er} janvier 2019**

25 agents travaillent à temps partiel, soit 7,04 % de l'effectif. (Hors temps partiel thérapeutique).

Catégorie		50 %	60,00%	70 %	80 %	90 %	Total
A	F				1	3	4
	H						0
B	F					2	2
	H						0
C	F	2			10	5	17
	H		1		0	1	2
Total		2	1		11	11	25

92 % des postes à temps partiel à la ville sont occupés par des femmes.

Tous les temps partiels à la ville sont accordés à la demande des agents.

Dans la fonction publique : 82 % des postes à temps partiel sont occupés par des femmes.

- **Temps non complet au 1er janvier 2019**

21 agents soit 5,9 % sont des agents à temps non complet :

	F	H	Total
A	/	/	/
B	/	/	/
C	24	1	25
Total	24	1	25

A la ville, 1 seul poste à TNC est occupé par un homme. Les postes à temps non complet se trouvent essentiellement dans la direction de l'enfance (restauration scolaire, activités périscolaires).

- **Autorisation d'absence pour garde d'enfants malades du 1^{er} janvier 2019 au 30 septembre 2019 (titulaires et contractuels)**

A la ville, 81 jours ont été accordés à ce titre à des femmes et 54 jours à des hommes soit un total de 135 jours.

- **Congés parentaux**

A la ville de Rochefort : 1 femme a bénéficié d'un congé parental et aucun homme en 2018. Aucune demande en 2019.

94,5 % des congés parentaux sont pris par des femmes dans la FPE et 96 % dans la FPT.

- **CET : Compte Epargne Temps**

Pour 2017	Femmes	Hommes	Total
Nombre de CET ouverts dans l'année	16	13	29
Nombres de jours accumulés en 2017	80	143,50	223,5
Nombres de jours consommés	37,50	83,50	121
Cumul total	1 964	2 312	4 276

Conditions de travail

- **Absentéisme 2018 (chiffres consolidés au 17/12/2018 – titulaires et contractuels)**

Type d'arrêt en jours	Femmes	%	Hommes	%	Total
Maladie ordinaire	3 426	64,56 %	1 880,5	35,44 %	5 306,5
CLM/CLD	2 224	74,20 %	771	25,70 %	2995
Accident du travail	573	22,42 %	1982	77,57 %	2 555
Maladie professionnelle	386	56,35 %	299	43,65 %	685
Total	6 609	57,26 %	4 932	42,73 %	11 541

Type d'arrêt nombre d'agents absents	Femmes	%	Hommes	%	Total
Maladie ordinaire	130	58,30 %	93	41,70 %	223
CLM/CLD	10	62,50 %	6	37,50 %	16
Accident du travail	11	31,40 %	24	68,60 %	35
Maladie professionnelle	2	50 %	2	50 %	4
Total	153	55,10 %	125	44,90 %	278

L'absentéisme 2019 fera l'objet d'une étude lorsque l'année complétée sera écoulée, à travers le bilan social portant sur l'année 2019.

Évolution de carrière

		2019		Total
		Femmes	Hommes	
Stagiaires titularisés (1 ^{er} stage)	A	0	0	0
	B	0	1	1
	C	9	7	16
Nominations stagiaires de contractuels (au 30/09/2019)	A	0	0	0
	B	0	1	1
	C	4	4	8
Promotion interne	A	1	0	1
	B	0	0	0
	C	1	2	3
Avancement de grade	A	2	0	2
	B	2	2	4
	C	42	22	64
Avancement d'échelon (au 30/09/2019)	A	4	0	4
	B	4	6	10
	C	56	36	92
		2018		Total
		Femmes	Hommes	
Stagiaires titularisés (1 ^{er} stage)	A	0	0	0
	B	0	0	0
	C	7	3	10
Nominations stagiaires de contractuels	A	0	0	0
	B	0	0	0
	C	8	8	16
Promotion interne	A	/	/	0
	B	/	/	/
	C	2	4	6
Avancement de grade	A	3	/	3
	B	2	/	2
	C	61	23	84
Avancement d'échelon	A	3	8	11
	B	7	9	16
	C	71	57	128

Représentation des personnels

- **Représentants titulaires du personnel (hors suppléants) suite aux élections du 6 décembre 2018**

Instances	Catégorie	Femmes	Hommes
CAP	A	1	2
	B	1	2
	C	2	3
CT	A	1	/
	B	/	0
	C	1	4
CCP	A	/	1
	B	1	/
	C	/	2
CHSCT	A	/	/
	B	/	/
	C	2	4
Total		9	18

Annexe 4 : Etat d'avancement du schéma de mutualisation

Commission Paritaire de Gestion du 3 juin 2019 – Adoption du rapport 2018 sur le fonctionnement des directions mutualisées de la CARO

Contexte

En juin 2016, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) a adopté son schéma de mutualisation des services qui prévoyait la mutualisation de la plupart des directions ressources de la CARO afin d'optimiser l'organisation des services, de développer leur expertise et d'apporter, aux communes qui le souhaitent, une ingénierie partagée.

Au 31 décembre 2019, plusieurs Directions communes ont été créées :

- Direction Commune des Finances (DCF),
- Direction Commune de la Communication (DCC),
- Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique (DCSIN),
- Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique (DCAJCP),
- Direction Commune des Ressources Humaines (DCRH),
- Direction Générale Commune des Services Techniques (DGCST).

L'adhésion des communes à ces Directions peut se traduire soit par une mise à disposition de personnel, soit par le paiement de prestations. Quelle qu'en soit la forme, les communes contribuent financièrement au fonctionnement des directions communes et il appartient à la CARO d'en définir le montant. C'est pour cela qu'une Commission Paritaire de Gestion a été mise en place.

A ce jour, la seule référence réglementaire existante pour encadrer ces modalités de remboursement est un décret qui fixe les grands principes applicables au calcul des sommes dues par les communes pour contribution au fonctionnement de ces directions communes. Ainsi, sur la base de ce décret, il appartient aux collectivités de définir précisément les modalités de calcul à appliquer.

C'est en ce sens qu'un règlement interne a été adopté par la Commission Paritaire de Gestion du 19 novembre 2018, fixant son rôle et son fonctionnement ainsi que les conditions et modalités financières de remboursement des frais de fonctionnement des directions mutualisées.

ADHESIONS AUX DIRECTIONS COMMUNES AU 31/12/2019

Communes	Les Directions mutualisées et leur date de création							Direction Commune des Ressources Humaines (DCRH)
	Direction Générale des Services (DGS) 01/10/2015	Direction Commune des Finances (DCF) 01/06/2016	Direction Commune de la Communication (DCC) 01/11/2016	Direction Commune des Systèmes d'Information et du Numérique (DCSIN) 01/11/2016	Direction Commune des Affaires Juridiques et de la Commande Publique (DCAJCP) 01/01/2017	Direction Générale Commune des Services Techniques (DGCST)	Direction Commune des Ressources Humaines (DCRH) 01/11/2017	
Ile d'Aix								
Beaugeay								
Breuil Magné		01/12/2016				28/06/2018		
Cabariot		23/05/2019				07/07/2017		
Champagne								
Echillais								
Fouras								
La Gripperie		03/04/2017						
Loire-les-Marais								
Lussant		28/06/2018						
Moëze								
Moragne		01/01/2017						
Muron		01/01/2017						
Port-des-Barques		28/06/2018				28/06/2018		
Rochefort	01/10/2015	01/06/2016	01/11/2016	01/11/2016	23/12/2016	29/06/2017	28/09/2017	28/09/2017
St Agnant		01/01/2017						
St Coutant								
St Froult								
St Hippolyte								
St Jean d'Angle								
St Laurent de la Prée								
St Nazaire		23/05/2019						
Soubise								
Tonnay-Charente		03/01/2018		22/03/2018				
Vergeroux								
Nbre de communes adhérentes	1	11	2	2	7	2	1	

Adhésion avec transfert de personnel

Etat d'avancement du schéma de mutualisation et perspectives 2020

Le schéma de mutualisation a identifié des orientations pour un renforcement de la mutualisation : le plan d'actions 2016-2020 décliné en deux grands axes d'évolution de l'organisation des moyens sur le territoire et en 8 actions :

La création de services communs :

- Action 1 : la création d'une Direction Commune des Finances
- Action 2 : la création d'un service commun « systèmes d'information »
- Action 3 : la création d'un service commun « Communication »
- Action 4 : la création d'un service commun « Affaires juridiques / Commande publique »

Le développement de coopérations :

- Action 5 : la mise en réseau des acteurs
- Action 6 : la mise en place d'un outil collaboratif
- Action 7 : la mutualisation de la formation, des remplacements et de la prévention des risques
- Action 8 : développer les coopérations techniques : achats groupés, mutualisation des matériels et recherche d'une meilleure mobilisation des compétences personnelles disponibles sur le territoire (services techniques)

Action 1 : Création d'une Direction Commune des Finances

La Direction Commune des Finances CARO/Ville de Rochefort a été créée le 1^{er} juin 2016 et compte aujourd'hui 10 communes adhérentes.

Ces communes ont adhéré pour :

- La recherche de subventions,
- La veille juridique,
- La négociation d'emprunt,
- La gestion des impayés et des contentieux.

Réalisations 2019 :

- Modification de l'organigramme : rapprochement des services Eau et Ordures Ménagères impliquant des mouvements de personnels pour créer un accueil commun des usagers,
- Déploiement du paiement en ligne (PAYFIP) et équipement de toutes les régies de recettes de Terminaux de Paiement Electronique (TPE),
- Dématérialisation des documents budgétaires (via l'application TotEM qui vise à faciliter la création et la télétransmission en préfecture des documents budgétaires),
- Accompagnement de la commune de Tonnay-Charente dans l'élaboration de son budget primitif.

Perspectives 2020 :

- Accompagnement de la commune de Tonnay-Charente dans l'élaboration de son budget,

- Accompagnement de la commune de Port-des-Barques dans la renégociation de certains emprunts,
- Expérimentation de la mise en place du paiement de proximité déployé par la DGFiP,
- Réflexion sur la dématérialisation des remboursements de frais de mission.

Action 2 : Création d'un service commun « systèmes d'information »

Le service commun DSI CARO / Ville de Rochefort a été créé le 1^{er} novembre 2016.

Les autres communes de la CARO adhèrent au service commun selon leurs besoins, par exemple la commune de Tonnay-Charente qui a adhéré le 22 avril 2018 pour :

- l'hébergement d'une solution de messagerie électronique,
- La coopération, l'assistance, le conseil et l'appui technique sur les projets numériques communaux.

Réalisations 2019 :

- Démarrage du projet de renouvellement de l'infrastructure téléphonique Ville et CARO,
- Marché commun télécoms (démarrage en mars 2020),
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le déploiement d'un Système d'Information Patrimonial mutualisé,
- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le déploiement d'un Système Electronique d'Archivage commun Ville/Caro,
- Ouverture de l'extranet aux services techniques des communes de la CARO,
- Accompagnement de l'intégration de la médiathèque de Fouras au réseau M',
- Nomination par la commune de Tonnay-Charente du délégué à la protection des données mutualisé,
- Acquisition auprès de Soluris d'un logiciel pour la gestion des traitements en conformité avec le RGPD.

Perspectives 2020 :

- Hébergement du serveur applicatif CCAS,
- Mise en service de l'infrastructure commune (CARO/Rochefort) de stockage et sauvegarde,
- Mise en service redondance des salles serveurs CARO et Ville de Rochefort,
- Déploiement de l'infrastructure téléphonie mutualisée,
- Démarrage du marché commun CARO/Rochefort « télécoms »,
- Marché commun CARO/Rochefort « Fourniture des matériels informatiques »,
- Mise en œuvre d'une politique d'archivage commune au sein d'un Système Electronique d'Archivage commun Ville/Caro,
- Evolution du SIG communautaire : nouvelles fonctionnalités pour l'ensemble des utilisateurs de cette plateforme, services internes de la CARO et de la Mairie de Rochefort, mais également de l'ensemble des communes de la CARO.

Action 3 : Création d'un service commun « Communication »

Le regroupement des services Communication Ville de Rochefort et CARO a été effectué le 1^{er} novembre 2016.

La commune de Port-des-Barques est adhérente au service depuis le 28/09/2017 pour des missions d'assistance relatives aux thématiques suivantes :

- Stratégie de communication / information auprès des habitants,
- Communication éditoriale et digitale,
- Relations avec les médias,
- Promotion de la collectivité,
- Conseil auprès des élus,
- Photothèque partagée.

Réalisations 2019 :

- Nouvel outil de communication interne, « Notre Magazine » destiné aux agents de la collectivité,
- Création et animation du compte Instagram de la Ville de Rochefort,
- Accompagnement et définition de la stratégie et du plan de Communication pour l'Arsenal des mers (suivi et coordination) et co-organisation du week-end d'ouverture de l'Arsenal des Mers (5 et 6 juillet 2019),
- Création d'une nouvelle charte graphique dédiée au Projet de la Maison Pierre Loti en coordination avec l'agence retenue (Symaps). Cette charte graphique est lauréate des Trophées de la Communication du Sud-Ouest 2019 dans la catégorie Branding/Identité de Marque (1^{er} Prix),
- Réalisation de l'identité graphique du Golf Rochefort Océan,
- Identité graphique pour la salle de résidence d'artiste La Boîte et le Pont Transbordeur,
- Travail sur la nouvelle identité graphique du Pont Transbordeur,
- Etude et proposition de signalétique pour le parc des Fourriers et la CARO.

Perspectives 2020 :

- Accompagnement et définition de la stratégie et du plan de Communication pour l'Arsenal des Mers et le projet de parcours nocturne Lumina,
- Définition du plan de communication de la Maison Pierre Loti avec création d'un site Internet dédié confié à un prestataire,
- Refonte des magazines Ville de Rochefort et CARO,
- Définition des plans de communication pour le label Grand Site et la réouverture du Pont Transbordeur,
- Développement de la communication autour du Projet Bien,
- La CARO et la Ville de Rochefort seront une étape du Tour de France 2020 : travail de communication en lien avec le Département de la Charente-Maritime,

Action 4 : Création d'un service commun « Affaires juridiques / Commande publique »

La Direction Communes des Affaires Juridiques et de la Commande Publique a été créée le 1^{er} janvier 2017 et compte aujourd'hui 6 communes adhérentes pour des missions d'assistance relatives aux thématiques suivantes :

- Marchés et autres contrats publics,
- Instances municipales (conseil et commission),
- Assurances,
- Conseils et veille juridique divers.

Réalisations 2019 :

- Finalisation de la mise en place de la chaîne logicielle commune,
- Développement des groupements de commandes avec la Commune de Rochefort et autres communes (Tonnav-Charente, Saint-Agnant) :
 - o Voirie
 - o Gardiennage
 - o Téléphonie et internet
 - o Etude de circulation
- Finalisation du guide de procédures commun Ville/CARO à usage interne,
- Assistance de la commune de l'Île d'Aix sur le renouvellement de sa délégation de service public pour le centre de vacances de la caserne Montalembert,
- Harmonisation des circuits des actes Ville/CARO (délibérations, conventions, arrêtés décisions),
- Accompagnement des services sur la contractualisation des relations CARO/Ville de Rochefort/communes dans le cadre des transferts de compétences,
- Assistance à la rédaction de délibérations ou conventions sur des projets communs CARO/Communes.

Perspectives 2020 :

- Montée en puissance des projets des communes déjà adhérentes : projet Armand Fallières – Ile d'Aix et DSP maison familiale qui va se poursuivre en 2020.
- En 2020, avec le renouvellement des instances municipales et communautaires, achèvement de l'harmonisation des pratiques : harmonisation des règlements intérieurs, des circuits de délégations de signatures, des règlements sur le remboursement des frais des élus, du fonctionnement des commissions municipales et communautaires,
- Sur le pôle commande publique : mise en place d'une passerelle logicielle avec le service des finances sur la saisie des marchés, parachèvement de la chaîne de dématérialisation par la signature électronique des marchés.
- Projet de mise en place d'un contrat de type « Hot line juridique » mutualisée avec les communes volontaires via un contrat groupé avec un prestataire de conseil juridique pour négocier un prix « mutualisation ».

Action 5 : Mise en réseau des acteurs

Objectif : structurer les réseaux professionnels réunissant sur le territoire les responsables des communes et de la CARO afin d'accroître la collaboration et partager les expertises propres à chaque métier.

- Un réseau « administratif » (DGS, secrétaires de mairie) pour les sujets relatifs aux ressources humaines, aux finances et aux marchés publics (par exemple formation, recrutement, droit de la fonction publique, gestion de trésorerie, etc.) a été créé en 2016.
Ce réseau a permis la mise en place d'un fichier bourse de l'emploi (remplacement, ...).
- Création d'un réseau technique animé par la DGCST en 2019 avec trois rencontres du « Groupe de Travail Ruralité » :
 - o L'adaptation des engins aux besoins et essais matériel (pelle sur pneus plus performante, lamier...),
 - o L'organisation de prestations de maintenance communes (ex : maintenance extincteurs),
 - o Le prêt de matériel entre communes (par exemple pour l'entretien des terrains de sport).

Action 6 : Mise en place d'un outil collaboratif / intranet

L'ouverture de l'extranet aux services techniques des communes de la CARO nécessitera la refonte de la charte informatique des collectivités Ville de Rochefort et CARO afin que celle-ci puisse ensuite être appliquée aux futurs utilisateurs "extérieurs".

Par ailleurs, le déploiement pourra être également être réalisé à la demande des services de la CARO et en fonction de leurs besoins de communication avec les autres communes membres.

Action 7 : Mutualiser la formation, les remplacements des agents indisponibles et la prévention des risques

La Direction Communes des Ressources Humaines a été créée le 1^{er} novembre 2017.

La CARO est affiliée au Centre de gestion FPT 17 à titre obligatoire tandis que la Ville, compte tenu de son effectif, adhère au service commun.

Réalisations 2019 :

- Déploiement de l'utilisation de l'application CIRIL RH pour une meilleure optimisation visant tous les pôles : formations sur les différents modules, mise en place d'un groupe de travail technique, accompagnement par la DCSIN,
- Refonte des organigrammes pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020,
- Marché d'attribution des titres restaurant pour la période 2020-2023 négocié pour le compte de la Ville de Rochefort, de la CARO et du CCAS : passage au moyen de paiement exclusif de la carte magnétique,

- Organisation de formations collectives pour les agents Ville de Rochefort et CARO, et ouverture des formations aux communes des territoires pour des formations en intra.
- Création d'un poste de préventeur mutualisé : dans le cadre d'une démarche de prévention des risques professionnels en partenariat entre le Centre de gestion FPT 17 et le Fonds National de Prévention, mise à disposition à la CARO d'un agent de la Ville sur une durée de 18 mois,

Perspectives 2020 :

- Refonte de la base de données permettant un pilotage actif et réaliste des emplois Ville et CARO via une gestion par poste corrélant une triple logique règlementaire, financière et prévisionnelle,
- Entrée en vigueur du règlement de formation,
- Création d'un référentiel métier ayant pour objectif l'harmonisation des fiches de postes,
- Etude d'un système de management sécurité/santé au travail.

Action 8 : Développer les coopérations techniques

Impacts des mutualisations sur l'organisation de la DGCST :

Au regard des impacts des mutualisations et des conséquences des transferts de compétences (médiathèques, conservatoire, eau, assainissement et pluvial, mais aussi zone touristique de l'Arsenal), la DGCST a dû adapter son organisation aux évolutions des périmètres et modifier son organigramme en conséquence.

Dans l'optique de rationaliser et d'optimiser les moyens humains mais aussi matériels, et de travailler avec des outils communs, la réflexion portée en 2019 sur une organisation plus efficiente se concrétisera en 2020.

Ainsi, trois directions communes CARO – Ville de Rochefort voient le jour :

- Direction Projets Bâtiment – Energie,
- Direction Patrimoine Bâti,
- Direction Voirie-Aménagement Urbain.

Trois services mutualisés sont créés, avec la volonté de favoriser l'adhésion des autres communes de la CARO :

- Travaux Généraux : améliorer le taux d'utilisation des matériels mis à disposition, assurer l'organisation des chantiers,
- Garage : améliorer le suivi des véhicules et optimiser le parc,
- Exploitation CVC (Chauffage Ventilation Climatisation) : optimiser la consommation d'énergie et développer un outil de suivi commun ville de Rochefort / CARO.

Adhésion des communes aux services communs et développement de la coopération entre communes :

Une convention de mise à disposition de matériel et prêt d'engins avec ou sans chauffeur a été mise en place, et 6 communes en ont bénéficié en 2019.

Pour 2020, il s'agira de proposer aux communes qui le souhaitent :

- D'adhérer au service Garage, notamment pour la gestion des contrôles périodiques et l'entretien des véhicules des communes,
- De mettre en place des conventions de prestations de services entre la CARO et les communes, notamment sur de l'entretien d'espaces publics ou de bâtiments,
- De mutualiser les démarches d'achat avec le partage sur les démarches et procédures, ainsi que le développement des groupements d'achats,

Systeme d'Information Patrimonial (SIP) :

Nécessité pour les services techniques de disposer d'un outil adapté à l'évolution imposée par la mutualisation des services techniques pour :

- bénéficier d'outils communs de gestion du patrimoine,
- disposer de bases et de procédures internes communes afin d'homogénéiser les pratiques entre la CARO, la Ville de Rochefort et les communes,
- permettre, grâce à des indicateurs fiables et pertinents, la gestion de projets et le pilotage d'activité,
- Interfacier avec les directions communes des Achats – Marchés Publics, RH et Finances offrant des outils de gestion optimisée et la possibilité d'opérer un contrôle de gestion,
- Faciliter le travail collaboratif avec les communes membres.

Après une phase de consultation début 2020, le déploiement débutera au second semestre (patrimoine, fluides, baux et conventions, facturation loyers) et se finalisera en 2021 (interventions, magasin, espaces verts, voirie...).

Autres actions :

Création d'un service commun « Archives » en 2020 visant à améliorer la gestion et la valorisation des archives, à maintenir la cohérence et la continuité des fonds d'archives, à mutualiser les outils, à sensibiliser et former les agents, mais aussi à apporter aux communes de la CARO un conseil en archivage et proposer des missions ponctuelles.

Actuellement, seule la Ville de Rochefort possède un service d'Archives constitué avec un personnel qualifié. Les archives de la CARO sont gérées ponctuellement par une archiviste itinérante lors de missions de 3 mois environ depuis 5 ans.

La mise en œuvre du schéma de mutualisation a entraîné un accroissement important des archives de la Caro.

Il convient de gérer les archives de la Caro de façon permanente en s'appuyant sur les compétences, moyens humains et matériels du service des Archives municipales de la Ville de Rochefort et de mettre en œuvre des projets communs indispensables à la bonne gestion des archives publiques.

Dans le cadre, il paraît nécessaire d'étendre le Système d'Information des Archives en service à la Ville de Rochefort au nouveau périmètre CARO et définir une politique d'archivage commun au sein d'un Système Electronique d'Archivage Ville/CARO.